



LE JUSTE MILIEU

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

RAPPORT ANNUEL 2023



FINANCES ET EXPLOITATION

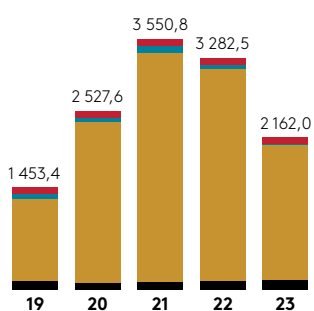
POINTS SAILLANTS

	2023	2022	variation en %
Principales données financières (en millions de \$)			
Produits des activités ordinaires	2 162,0	3 282,5	(34)
Marge brute	153,7	170,3	(10)
Résultats de l'exercice	16,6	34,9	(52)
Résultats avant impôts et autres éléments ^{1,2}	24,1	45,0	(46)
Dividendes versés	–	40,7	(100)
Total de l'actif	380,4	380,2	–
Capitaux propres	155,2	138,4	12
Dépenses en immobilisations ³	32,0	22,5	42
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ³	21,1	84,1	(75)
Rendement du capital moyen utilisé ^{2,4}	8 %	15 %	

Principales données d'exploitation

Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres (en millions d'unités)	249,0	336,0	(26)
Produits d'investissement en or vendus (en milliers d'onces) ⁵	989,1	1 489,7	(34)
Produits d'investissement en argent vendus (en millions d'onces) ⁵	24,4	37,1	(34)
Membres du personnel (au 31 décembre)	1 147	1 189	(4)

Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale (en millions de \$)



- Pièces de circulation canadiennes
- Pièces de circulation étrangères
- Produits et services d'investissement
- Produits numismatiques

¹ Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 40.

² Ces mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas normalisées aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS) et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

³ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (voir page 92).

⁴ Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

⁵ Les volumes de produits d'investissement sont exprimés en chiffres bruts.

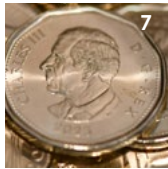
TABLE DES MATIÈRES

2	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA MONNAIE
4	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
6	LE JUSTE MILIEU
22	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE
27	GOUVERNANCE
29	CONSEIL D'ADMINISTRATION
30	DANS LA LIGNÉE DU PLAN D'ENTREPRISE
32	RAPPORT DE GESTION
47	DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
48	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
50	ÉTAT FINANCIÈRES CONSOLIDÉS
54	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
96	STATISTIQUES
97	DIRIGEANTS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

LE MONDE DES AFFAIRES NE REPOSE PAS SUR LES COMPROMIS;

il requiert plutôt des entreprises qu'elles traitent de front une multitude de priorités toutes aussi importantes les unes que les autres. En visant le juste milieu entre la réalisation de son mandat principal à titre de productrice et distributrice des pièces de monnaie canadiennes, le respect des attentes de ses parties prenantes et la poursuite de ses activités de façon responsable, la Monnaie royale canadienne établit les fondements d'un avenir durable et redéfinit la notion de succès au sein de l'industrie mondiale du monnayage.

LE JUSTE MILIEU



7 QUAND L'HISTOIRE S'ÉCRIT



15 L'EXEMPLE À SUIVRE



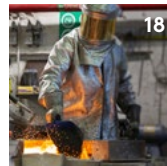
8 AVEC FIERTÉ ET DÉTERMINATION



16 NOTRE PAYS, NOS PIÈCES



11 DE FRUCTUEUSES ALLIANCES



18 LA DURABILITÉ À L'AVANT-PLAN



12 ACCUEILLIR LE MONDE

La Monnaie royale canadienne reconnaît que ses installations sont situées sur un territoire autochtone. Les installations d'Ottawa sont situées sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe. Les installations de Winnipeg sont quant à elles situées sur le territoire du Traité n° 1, territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Cris, Oji-Cris, Dakota et Dénés, et patrie de la Nation métisse.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA MONNAIE

L'an dernier, la Monnaie royale canadienne a affiché un solide rendement financier tout en assurant la disponibilité des pièces partout au pays afin d'appuyer le commerce intérieur. Nous avons également continué d'investir dans notre transformation et avons fixé des objectifs ambitieux pour un avenir durable et responsable. Tout cela a été rendu possible grâce au dévouement et à la mobilisation du personnel d'Ottawa et de Winnipeg, qui a poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie à long terme, conçue pour s'adapter à un marché en constante évolution et saisir les occasions qu'il présente.

Mes collègues de l'équipe de direction et moi-même voulons remercier les membres du Conseil d'administration pour leurs conseils et commentaires pendant l'élaboration du Plan d'entreprise 2024-2028. Leur réaffirmation de notre stratégie à long terme confirme que nous sommes sur la bonne voie pour assurer le succès continu de la Monnaie.

Nous pouvons nous féliciter de nos nombreuses réussites en cette année où nous nous sommes efforcés d'atteindre le juste milieu entre la réalisation de notre mandat à titre de producteur et de distributeur des pièces de monnaie canadiennes et le respect des nombreuses attentes de nos clients, de nos partenaires et de notre actionnaire, le gouvernement du Canada.

L'année 2023 a été marquée par un changement important aux pièces canadiennes, puisque les employés et employées de la Monnaie ont entrepris la tâche historique de créer l'effigie de Sa Majesté le roi Charles III après que le gouvernement du Canada ait annoncé, le 6 mai, que le portrait de Sa Majesté ornerait l'avvers des futures pièces canadiennes. Armée d'un plan complet et rigoureux, l'équipe a accéléré les processus de conception, d'approbation et de production pour s'assurer que la Monnaie puisse mettre en circulation la nouvelle effigie royale canadienne en 2023.

J'ai eu l'honneur de dévoiler le portrait de Sa Majesté le roi Charles III, le premier nouveau monarque à figurer sur une pièce canadienne en 70 ans, et de frapper la première pièce de circulation arborant cette effigie à notre usine de Winnipeg. Ce fut un réel plaisir de le faire en compagnie de l'artiste canadien Steven Rosati, qui a créé ce portrait.

Passant maintenant à un autre aspect important de notre avenir, j'étais fière de voir nos priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) clairement énoncées dans notre Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG, publié en mars 2023. Ce plan fixe des objectifs mesurables de réduction des émissions de carbone pour nos deux installations et décrit notre engagement d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de fabrication de pièces de circulation d'ici 2030. Enfin, il présente notre apport au maintien d'un écosystème de paiement inclusif au Canada et explique en détail notre volonté ferme d'adopter des procédés d'approvisionnement et de fabrication responsables.

À Winnipeg, la construction d'un système de chauffage et de climatisation géothermique s'est concrétisée en 2023 par le raccordement de multiples puits à l'usine au moyen de tuyaux souterrains. Ce faisant, nous pourrions commencer à réduire notre consommation de gaz et d'électricité en 2024.

Grâce aux sondages menés en 2023, la Monnaie s'est fait une idée plus précise de l'attitude du grand public à l'égard des pièces et des modes de paiement privilégiés ainsi que des données démographiques des utilisatrices et utilisateurs de pièces. Ces renseignements, que nous partageons avec nos partenaires de l'écosystème du numéraire tels que les institutions financières, aident à guider l'organisation.

En 2023, nous avons continué d'intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) au cœur de toutes nos activités. La formation sur notre Boîte à outils – optique DEI, offerte toute l'année, a aidé le personnel à bien gérer les situations du quotidien. Qui plus est, ayant en tête de faire de la Monnaie un milieu de travail plus accessible et inclusif, nous avons publié une version en braille de notre nouveau Plan d'action sur l'accessibilité, une première pour un document d'entreprise.

Tout au long de l'année, nous avons rehaussé notre approvisionnement responsable en métaux précieux de multiples façons. Nous avons adopté la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et avons acquis une nouvelle solution logicielle de suivi de l'or tout au long de la chaîne de possession. La Monnaie a aussi de nouveau obtenu sa certification d'affineur « bonne livraison » en vertu de la neuvième version du document *Responsible Gold Guidance* de la London Bullion Market Association (LBMA) en plus de devenir membre à part entière de la LBMA. Ainsi, nous pouvons maintenant mieux nous faire entendre dans l'industrie des métaux précieux et élargir l'accès aux marchés de nos produits d'investissement.

La fidélisation de la clientèle et la signature de nouveaux contrats se sont traduites en des volumes records d'affinage, malgré un ralentissement des ventes de produits d'investissement. Nous demeurons optimistes et espérons bien voir un regain de croissance grâce à de nouvelles ententes de distribution et de vente au détail de produits d'investissement en or.

Notre Ligne des produits numismatiques s'est élargie en 2023, en partie grâce à des programmes prisés comme la collection rendant hommage au règne de la défunte reine Elizabeth II, la collection *Le couronnement de Sa Majesté le roi Charles III* et le lancement de nouvelles pièces de la collection *Opulence*.

Nous avons continué de présenter des histoires canadiennes diversifiées et inspirantes sur nos nouvelles pièces de circulation commémoratives. La pièce de 2 \$ émise à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones a contribué à la création d'un partenariat entre la Monnaie et des organismes nationaux des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et le motif qui orne son revers est le fruit d'une collaboration entre trois artistes – une première pour une pièce de circulation!

En août, j'ai eu le privilège de dévoiler une pièce de circulation commémorative de 1 \$ rendant hommage à Elsie MacGill, pionnière en ingénierie. Étant moi-même ingénieure de formation, je salue sa détermination à militer pour les droits des femmes toute sa vie durant et à être la première femme à être élue membre de l'Institut canadien des Ingénieurs. Son legs continue d'inspirer de nombreuses femmes qui travaillent dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Entité de création, de promotion et de soutien des arts visuels au Canada grâce à l'émission d'innombrables pièces conçues par des artistes de partout au pays, la Monnaie a aussi fièrement célébré le legs de l'artiste canadien légendaire Jean Paul Riopelle en émettant une pièce de circulation de 2 \$ à l'occasion de son 100^e anniversaire de naissance.

Si l'incertitude économique et géopolitique a continué de perturber la demande de production de pièces de circulation étrangères, de nouveaux contrats de découpage de flans, de même que les travaux sur notre toute première pièce aux deux faces colorées, ouvrent la voie à une croissance future dans cet important volet de notre secteur des pièces de circulation.

Nous avons par ailleurs eu le plaisir de présenter à nos pairs internationaux nos technologies et notre sens de l'innovation lors de la Conférence des directeurs de Monnaies (CDM) 2023, que nous avons eu l'honneur d'accueillir à Ottawa. Le programme de deux jours, axé sur la durabilité et l'avenir des pièces, a réuni les établissements de monnayage, les marchands et les fournisseurs du domaine pour discuter et échanger des idées sur les débouchés, défis et priorités de notre industrie.

Qui dit planification pour l'avenir dit nécessairement planification pour notre personnel. La santé et la sécurité demeurent des priorités, comme le prouvent les Comités de santé et sécurité dirigés par des membres du personnel à Ottawa et à Winnipeg, qui nous aident à déterminer les prochaines étapes de notre parcours pour favoriser un milieu de travail toujours plus sécuritaire. Des programmes de formation obligatoires et facultatifs rigoureux fournissent des outils précieux pour favoriser l'atteinte de nos objectifs stratégiques et renforcer le perfectionnement de l'effectif.

J'étais aussi très fière que la Monnaie soit nommée parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour une troisième année consécutive. Cette distinction nous est accordée parce que notre siège social se trouve à Ottawa, mais elle reconnaît les efforts collectifs d'Ottawa et de Winnipeg. Les résultats de notre sondage annuel auprès du personnel viennent appuyer cette reconnaissance en montrant une hausse encourageante de notre indice de mobilisation. Les précieux commentaires recueillis lors de cet exercice nous aideront à continuer de susciter des changements positifs.

Nous continuerons d'investir dans notre personnel et dans les outils nécessaires pour aider la Monnaie à réaliser son plein potentiel. Nous sommes au cœur d'un important programme numérique qui améliorera notre gestion des relations avec la clientèle.

Notre stratégie continue de porter ses fruits par la création de nouveaux débouchés. Notre secteur en est un caractérisé par des cycles. Lorsque nous sommes arrivés dans un creux, j'ai été très impressionnée par notre capacité à nous adapter. J'ai hâte de voir ce que l'avenir nous réserve. Nous sommes prêts à saisir les occasions qui se présentent, notamment celles qui viendront avec l'augmentation attendue de la demande de produits d'investissement. Nous demeurerons alertes et rectifierons le tir au besoin pour nous assurer que nous continuons d'offrir la meilleure valeur possible au Canada et à sa population.

Nous continuerons d'atteindre le juste milieu entre toutes nos priorités de sorte que la Monnaie demeure viable et continue d'avoir une incidence positive.

La présidente de la Monnaie,



Marie Lemay



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout au long de 2023, le Conseil d'administration de la Monnaie royale canadienne a continué d'assurer une surveillance et d'offrir des conseils stratégiques sur les questions prioritaires, notamment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les risques géopolitiques, la volatilité du marché des métaux précieux et l'évolution des menaces de cybersécurité. Le Conseil a également maintenu une étroite collaboration avec l'équipe de direction de la Monnaie alors que l'entreprise mettait en œuvre et adaptait sa stratégie à long terme pour rester sur la voie d'un avenir durable.

Le Conseil a accueilli de nouveaux membres : Evan Price a été nommé le 21 avril, tandis que Cindy Chao et Kevin Darling ont été nommés le 6 octobre. À cette même date, le mandat de Barry Rivelis et de Pina Melchionna a été reconduit pour une période de quatre ans, et cette dernière est aussi devenue présidente du Comité de régie et des candidatures. Je tiens également à féliciter Cybele Negris pour sa nomination à la vice-présidence du Conseil d'administration. Le Conseil est reconnaissant de l'apport de Deborah Trudeau, dont le mandat a pris fin en juin après plus de cinq années de service. Maintenant que ses onze postes d'administrateur sont pourvus, le Conseil pourra travailler à la fois sous le signe du renouveau et de la continuité.

Je remercie aussi le gouvernement du Canada pour le renouvellement de mon mandat pour cinq autres années. Je me réjouis à l'idée de continuer à collaborer avec des collègues qualifiés et expérimentés, au sein du Conseil et de l'équipe de direction, dans l'atteinte de nos ambitions partagées pour la Monnaie royale canadienne.

En mars, le Conseil et l'équipe de direction de la Monnaie ont tenu leur séance de planification stratégique annuelle pour revoir la stratégie à long terme et la peaufiner en fonction des conditions actuelles du marché et des tendances émergentes. Mes collègues administratrices et administrateurs ont su faire valoir de précieux points de vue afin de tracer une voie d'avenir sur laquelle s'entendent le Conseil et l'équipe de direction de la Monnaie. D'ailleurs, la stratégie révisée a été un outil essentiel à la rédaction du Plan d'entreprise 2024-2028.

Je suis aussi ravie d'annoncer que le Conseil a satisfait tous les critères liés à la gouvernance de la Société dans le cadre de l'examen spécial de la Monnaie mené par le Bureau du vérificateur général (BVG). Cet examen des opérations et de la gestion, mené tous les dix ans, a notamment confirmé l'intégrité du cadre de gouvernance de la Monnaie en matière de surveillance, l'indépendance du Conseil, les compétences des administratrices et des administrateurs et leur capacité à présenter une orientation stratégique. Pour sa part, en se penchant sur les résultats globaux de l'examen spécial, le Conseil se félicite du fait que le BVG a jugé que la Monnaie était bien gérée et qu'il n'a trouvé aucune lacune importante dans les systèmes et pratiques de la Société, et que la direction travaillait déjà à régler certains des points à améliorer au moment du dépôt du rapport.

L'intérêt marqué pour la supervision des progrès réalisés dans le cadre du Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG de la Monnaie s'est maintenu, comme on a pu l'observer par des rapports fréquents au Comité de régie et des candidatures du Conseil, qui offrent davantage d'occasions de donner des conseils à ce sujet. Le Conseil reconnaît que la Monnaie est déterminée à fonctionner de façon plus responsable dans tous les aspects de ses activités et qu'elle améliore constamment son rendement ESG. Il met de plus en plus l'accent sur les indicateurs et approches que la Monnaie s'est donné pour objectif d'adopter.

Nous trouvons encourageante l'acquisition d'une solide plateforme de suivi de la provenance de l'or à l'affinerie d'Ottawa et nous suivons de près les progrès du plan de décarbonation des installations de Winnipeg. Nous portons également une plus grande attention à la divulgation des risques et débouchés liés au climat, comme le prévoient les directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du gouvernement du Canada.

Le Conseil a été témoin d'un autre type de transformation quand le premier ministre du Canada a annoncé, le 6 mai, que l'avvers des pièces canadiennes serait orné de l'effigie de Sa Majesté le roi Charles III. L'ensemble du Conseil félicite la Monnaie pour l'élaboration d'un plan qui lui a permis d'assurer la continuité de ses activités tout au long de la transition et de mener rapidement à bien la tâche historique de créer un nouvel avers royal, et ce, dès qu'elle a reçu les directives du gouvernement à cet effet. La dernière pièce de circulation canadienne à l'effigie de la défunte reine Elizabeth II a été frappée, et j'étais heureuse de voir, le 14 novembre, le dévoilement de l'effigie de Sa Majesté le Roi, conçue par l'artiste canadien Steven Rosati. La participation massive aux échanges publics de pièces tenus par la suite à Ottawa et à Winnipeg a permis aux membres du public de se procurer certaines des premières pièces de circulation frappées à l'effigie de Sa Majesté. C'était là un important rappel du pouvoir des pièces à interpeller les personnes habitant d'un bout à l'autre du Canada.

J'ai eu la chance de voir par moi-même cette mobilisation lorsque j'ai participé au lancement de la pièce de circulation de 1 \$ en l'honneur de la formidable Elsie MacGill, également surnommée « la reine des Hurricane ». En recommandant des thèmes plus diversifiés et inclusifs pour le programme de pièces de circulation commémoratives, la Monnaie a pu faire connaître l'histoire de cette ingénieure à titre de modèle et fervente défenseuse des droits des femmes au Canada.

Le Conseil salue également la Monnaie d'avoir émis plus tôt cette année, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, une pièce de circulation de 2 \$ à la fois magnifique et inspirante. La Monnaie a également continué de diversifier les thèmes de ses pièces de collection avec des émissions comme le dollar épreuve numismatique en argent 2023 honorant la pionnière du journalisme Kathleen « Kit » Coleman et une pièce de 20 \$ en argent fin rendant hommage au 2^e Bataillon de construction, pour perpétuer la célébration de l'histoire des Noirs au Canada.

Dans ses activités quotidiennes de production, de remise en circulation, de recyclage et de distribution des pièces de circulation canadiennes, la Monnaie a continué d'exploiter efficacement le système de gestion des pièces pour garantir un accès inclusif et efficace aux pièces de circulation.

La Monnaie respecte ses engagements à bien des égards, et le Conseil fait écho à ses efforts pour répondre aux besoins de ses nombreuses parties prenantes tout en maintenant ses activités de façon rentable et responsable. S'appuyant sur une vision commune d'un avenir durable, le Conseil d'administration continuera de guider et d'encadrer la Monnaie royale canadienne dans le même esprit de collaboration et de dialogue qui a mené aux conditions qui permettront aux réussites d'aujourd'hui de générer encore plus d'avantages financiers, environnementaux et sociaux à l'avenir.

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark

COMMERCE

JUSTE+MILIEU

COLLECTIVITÉ

QUAND L'HISTOIRE S'ÉCRIT LA CRÉATION DE LA NOUVELLE EFFIGIE ROYALE DU CANADA

Le 10 septembre 2022, deux jours après le décès de la reine Elizabeth II, Sa Majesté le roi Charles III est officiellement sacré chef d'État et souverain du Canada lors de la lecture publique, à Rideau Hall, à Ottawa, d'une proclamation de Son Excellence la très honorable Mary Simon, gouverneure générale du Canada. Le pays entre alors dans une nouvelle ère royale.

L'histoire s'écrit de nouveau le 6 mai 2023, jour du couronnement de Sa Majesté le roi Charles III, quand le gouvernement fédéral annonce que l'effigie du Roi ornera l'avvers des futures pièces de monnaie canadiennes. Ainsi se poursuit la tradition de longue date qui consiste à graver l'effigie du monarque régnant sur les pièces du pays; pour la première fois en 70 ans, les Canadiennes et Canadiens s'apprêtent à voir un nouveau souverain sur leur monnaie.

La Monnaie royale canadienne est fin prête et enclenche aussitôt le processus de création de ce nouveau portrait royal. Une équipe interfonctionnelle a déjà dressé un plan pour assurer la transition fluide entre les deux effigies. Dans cette démarche, la Monnaie reçoit l'appui de nombreux ministères et organismes fédéraux, ainsi que de la gouverneure en conseil et du Bureau du secrétaire du gouverneur général.

Plus de 350 concepteurs de pièces chevronnés et graveurs de la Monnaie sont invités à signifier leur intérêt pour la conception d'un portrait « fait au Canada » du nouveau monarque, et une bonne centaine d'entre eux répondent à l'appel historique. Un panel d'experts de la Monnaie juge ensuite les soumissions anonymisées en fonction de leur qualité artistique et technique et de la possibilité d'une fabrication à grande échelle. C'est ainsi qu'est retenue l'œuvre du Montréalais Steven Rosati.

Sa Majesté le roi Charles III approuve personnellement la nouvelle effigie, qui le représente sous un jour moderne, sans couronne, vêtu d'un complet-cravate.

Les équipes chevronnées des opérations, de la gravure et de la production de coins, épaulées par leurs collègues de mains services au sein de la Monnaie, travaillent à l'unisson pour transformer le portrait bidimensionnel de Sa Majesté le roi Charles III en outillage tridimensionnel qui servira à frapper l'effigie sur les pièces canadiennes de toutes les valeurs nominales. Le 14 novembre, à l'occasion du 75^e anniversaire de naissance de Sa Majesté, la présidente de la Monnaie Marie Lemay et l'artiste Steven Rosati dévoilent l'œuvre devant les médias et les fiers membres du personnel rassemblés dans les ateliers des installations de Winnipeg, tandis que bien d'autres curieux suivent la cérémonie en ligne. Puis, Marie Lemay marque l'histoire en frappant une pièce de circulation de 1 \$ millésimée 2023 – la toute première pièce canadienne à l'effigie du Roi.

Il aura fallu à peine plus de six mois aux équipes de la Monnaie pour faire passer la nouvelle effigie du concept à la réalité, et ainsi inaugurer une nouvelle ère royale.



En haut : Dévoilement du nouvel avers à l'effigie de Sa Majesté le roi Charles III dans les installations de la Monnaie à Winnipeg.

Au milieu : Le graveur Eric Boyer transforme le portrait bidimensionnel de Sa Majesté le roi Charles III en outillage tridimensionnel.

En bas : La toute première pièce de circulation de un dollar arborant la nouvelle effigie royale. Les pièces de toutes les valeurs nominales présentant cette effigie ont été mises en circulation à la fin de 2023.



Comme le veut la tradition, le portrait du Roi est orienté vers la gauche, soit dans la direction opposée à celle de sa prédécesseuse, sa défunte mère la reine Elizabeth II.



Des membres du personnel qui ont passé la nuit dehors, aux installations d'Ottawa, pour appuyer le Bureau des services à la jeunesse.



En haut : Quelques-uns des employés de la Monnaie qui ont participé au défilé de la Fierté de Winnipeg.

En bas, à gauche : Femmes en défense et sécurité (WiDS) a nommé Nicole Lacelle, chef principale, Programme de cybersécurité, parmi ses leaders émergentes 2023 pour son rôle dans la création d'une section de WiDS à la Monnaie.

En bas, à droite : De nouveaux membres du personnel participent au programme d'intégration révisé.

AVEC FIERTÉ ET DÉTERMINATION LE PERSONNEL DE LA MONNAIE TROUVE DES FAÇONS ORIGINALES DE DONNER AU SUIVANT

Les employés et employées sont au cœur des activités et de l'avenir de la Monnaie. En 2023, les membres du personnel de tous les secteurs de l'organisation ont poursuivi leurs efforts pour améliorer l'expérience de l'effectif et trouver de nouveaux moyens de redonner à la communauté.

Dans les deux installations, des initiatives menées par le personnel ont contribué à réduire l'empreinte écologique de la Monnaie et son recours aux sites d'enfouissement. Après avoir réaménagé les espaces de travail à Ottawa, l'équipe Installations a fait cadeau de l'ameublement excédentaire au programme de don de meubles de l'organisme Matthew House, qui vient en aide aux nouveaux arrivants, aux réfugiés et aux familles à faible revenu. Pour sa part, l'équipe Technologies de l'information de Winnipeg donne depuis maintenant 10 ans d'anciens ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, téléphones et autres appareils électroniques au programme Ordinateurs pour les écoles du Manitoba, qui remet ce matériel à neuf pour des écoles, des bibliothèques, des organismes éducatifs à but non lucratif et des communautés autochtones.

L'achat de nouveaux équipements de fabrication a lui aussi mené à des dons communautaires. Après avoir acquis deux nouveaux laminoirs à commande numérique par ordinateur (CNC) à Ottawa, l'équipe interfonctionnelle chargée de leur installation a remis les anciens appareils au programme d'usage du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais, à Gatineau, au Québec.

Les employés et employées ont aussi fait œuvre utile dans leurs collectivités lors d'activités-bénéfice locales. À Ottawa, certains ont passé une nuit dehors à des températures au-dessous de zéro et ont ainsi contribué à amasser près de 11 000 \$ pour un organisme qui lutte contre l'itinérance chez les jeunes.

En juin, des représentantes et représentants de la Monnaie ont pris part pour la première fois au défilé de la Fierté de Winnipeg, et en août, d'autres ont participé pour la deuxième fois au défilé de la Fierté dans la Capitale, à Ottawa. Au total, près de 100 membres du personnel ont défilé, avec leurs proches, aux côtés de membres de la communauté 2ELGBTQIA+.

Renforçant l'engagement de la Monnaie à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, le premier Plan d'action sur l'accessibilité de la Monnaie, publié en décembre 2022, a contribué à changer les mentalités sur la question de l'élimination des obstacles qui freinent l'épanouissement professionnel des personnes vivant avec un handicap. La Monnaie a appliqué plusieurs des mesures énoncées dans le plan d'action : elle a notamment ajouté des affiches en braille, assuré la conformité de monnaie.ca aux normes d'accessibilité, formé davantage d'employées et employés à l'utilisation d'un logiciel d'interprétation vidéo en langue des signes et adopté des critères d'accessibilité pour l'approvisionnement. Que ce soit pour son personnel ou pour sa clientèle, la Monnaie cherche activement et continuellement à améliorer l'accessibilité par de nouveaux moyens.



Trois employés de Winnipeg, issus de l'une des nombreuses équipes de la Monnaie, ayant démontré leur engagement à l'égard de la santé et de la sécurité en mettant en place des mesures préventives et correctives.

La Monnaie a continué d'intégrer des pratiques exemplaires à sa stratégie de recrutement pour attirer des talents diversifiés, adoptant d'ailleurs un nouveau processus d'intégration qui favorise le sentiment d'appartenance chez les nouveaux membres du personnel.

Comme l'exige la *Loi sur l'équité salariale* de 2021, des membres du personnel de chaque unité de négociation et des membres du personnel non syndiqués composent un nouveau comité d'équité salariale chargé de se pencher sur les écarts de rémunération entre les sexes. Ce comité participera à l'élaboration du plan d'équité salariale que la Monnaie soumettra à la Commission canadienne des droits de la personne en 2024.

Pour mobiliser ses troupes et susciter l'avancement des femmes en milieu de travail, la Monnaie a aussi mis sur pied, à la fin de 2022, sa propre section de Femmes en défense et sécurité. Lors de trois événements réunissant des dirigeantes du domaine, cette section a fait connaître les histoires de réussite de la Monnaie et encouragé un dialogue ouvert sur l'inclusion au travail et les possibilités de développement professionnel.

STRATÉGIE
JUSTE + MILIEU
SOUPLESSE

DE FRUCTUEUSES ALLIANCES LA COLLABORATION ENTRE LES INDUSTRIES

Les partenariats prennent toutes sortes de formes à la Monnaie; nous savons que l'excellence de nos produits et services repose sur une bonne compréhension de nos clients et partenaires et une volonté de bien les servir. Il s'agit d'une pierre angulaire dans l'atteinte d'une croissance et d'une rentabilité durables. L'étroite collaboration avec les partenaires communautaires et ceux de l'industrie a aussi pour effet de stimuler l'innovation, de permettre la conquête de nouveaux marchés et d'aider la Monnaie à se démarquer sans cesse comme chef de file de l'industrie du monnayage.

Malgré un ralentissement de la demande de produits d'investissement attribuable à la volatilité des marchés, la Monnaie a battu un record en affinant plus de 5,5 millions d'onces d'or fin dans ses installations d'Ottawa. En partie attribuable au maintien d'un soutien stratégique aux secteurs minier et financier du Canada, cette réussite est aussi le fruit d'un travail proactif de prospection de clients de services d'affinage qui croient eux aussi à l'approvisionnement responsable et adhèrent aux mêmes valeurs ESG que la Société.

La Monnaie est fière d'avoir collaboré avec Newmont, un leader mondial en production d'or, pour l'émission de la nouvelle pièce d'investissement de 1 oz Feuille d'érable en or (FÉO) pur à 99,99%, pièce composée d'or exclusivement extrait d'une source unique : la mine Éléonore de Newmont, dans le Nord-du-Québec. Par son processus d'affinage entièrement séparé, la Monnaie fait encore une fois honneur à sa réputation d'excellence en approvisionnement, en affinage et en fabrication.

En outre, la Monnaie a raffermi ses liens avec une clientèle nouvelle et établie pour ses services d'affinage en Amérique du Nord en visitant quatre mines aurifères du Nord de l'Ontario. Ces visites, des occasions rêvées de saisir la complexité et les difficultés de l'exploitation minière, ont donné lieu à des discussions sur des sujets d'intérêt commun, comme l'approvisionnement responsable et les pratiques écologiques.

En 2023, un projet majeur visant à faire tomber les barrières pour initier un nouveau public aux pièces d'investissement a vu le jour grâce à un partenariat avec Costco Canada, dont les membres peuvent désormais se procurer la FÉO de 1 oz en ligne et en magasin. La Monnaie rejoint ainsi une clientèle qui n'avait pas l'habitude d'acheter des produits d'investissement.

Du côté de la Ligne des produits numismatiques de son secteur des métaux précieux, la Monnaie a dévoilé les deux dernières venues de sa collection *Opulence*, une gamme de pièces en or et en platine rehaussées de centaines de rares diamants roses. Grâce à un partenariat grandissant avec la Maison de vente aux enchères Heffel, la Monnaie continue de faire des percées dans le marché des objets de collection de luxe et d'attirer les collectionneurs et les amateurs d'art qui ont le potentiel de former une nouvelle catégorie d'investisseurs et d'acheteurs de pièces.

La Monnaie continuera de cultiver des partenariats qui sont un gage de succès commercial et de valeur ajoutée pour le Canada et sa population.



La deuxième pièce d'investissement de la Monnaie faite d'or issu d'une seule mine, en l'occurrence la mine Éléonore de Newmont, dans le Nord-du-Québec.



En haut : La Monnaie a visité ce complexe d'exploitation minière, motivée par son désir de s'associer à des clients des services d'affinage qui partagent ses valeurs ESG.

En bas : La Monnaie a dévoilé deux nouveautés de la convoitée collection *Opulence*, dont la pièce de 10 oz en platine pur-Éclat, lors d'un événement exclusif pour les membres Élite tenu à Vancouver.



ACCUEILLIR LE MONDE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE MONNAIES S'INVITE À OTTAWA

La Monnaie royale canadienne a eu la fierté d'accueillir les dirigeants d'établissements de monnayage ainsi que des fournisseurs et marchands de l'industrie venus du monde entier lors de la Conférence des directeurs de Monnaies (CDM) 2023, qui s'est tenue à Ottawa à la mi-octobre. Cette édition de la CDM, la première à avoir lieu en personne en plus de cinq ans, a attiré au-delà de 250 délégués internationaux.

Ayant pour thème « Façonner l'avenir », le programme portait sur le futur des espèces et la durabilité.

Chaque jour, un invité de marque ouvrait le bal avec une allocution qui mettait la table pour les séances interactives en sous-groupes, axées sur la discussion et la collaboration. Stephen Poloz, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a donné le coup d'envoi avec quelques observations tirées de son livre *The Next Age of Uncertainty*. Ses conseils sur l'anticipation de résultats multiples devant un avenir imprévisible ont alimenté des conversations fort productives sur le futur des espèces.

La Canadienne Farah Alibay, docteure en génie aérospatial, a quant à elle lancé la journée consacrée à la durabilité en présentant son point de vue unique sur la fragilité environnementale de la Terre et sur l'importance de prendre soin de notre planète pour la génération suivante. Pour bien appuyer sur le thème futuriste de la conférence et mettre en valeur l'innovation, M^{me} Alibay s'est présentée sous la forme d'un hologramme diffusé depuis la Californie grâce à un boîtier Proto – une approche novatrice qui donnait le ton au programme de la journée.

La CDM, pour laquelle la Monnaie royale canadienne n'a assumé aucun coût, proposait un programme conçu pour amener l'ensemble de l'industrie à explorer les défis et les priorités qui caractériseront son avenir. Les dirigeants d'établissements de monnayage, les experts en technologie et en marketing, les marchands de produits d'investissement et de produits numismatiques ainsi que les fournisseurs de partout au monde ont présenté des avancées techniques et des méthodes novatrices, analysé l'impératif commercial de la durabilité sous plusieurs angles et fait rayonner des réussites en mobilisation du grand public et en promotion de la numismatique. Pour la première fois, un groupe international de marchands a animé une séance afin d'inviter les participants à repenser la façon d'attirer de nouveaux collectionneurs, soulignant l'importance des partenariats entre les établissements de monnayage et leurs clients interentreprises pour une meilleure stratégie d'avenir.

Les participants ont quitté la CDM 2023 avec un optimisme renouvelé : les espèces et les méthodes de paiement numériques continueront de coexister à long terme pour assurer l'accessibilité et l'inclusivité de l'écosystème des paiements. Par ailleurs, tous s'entendaient toujours sur le fait qu'il faut miser sur la collaboration à l'échelle de l'industrie comme moteur de l'avenir des paiements.

Pour conclure l'événement, la Monnaie royale canadienne a accueilli ses pairs dans ses installations d'Ottawa et de Winnipeg, où elle a fait valoir aux yeux du monde entier le talent de son personnel, ses innovations et ses produits.



En haut : Quelques-uns des 250 conférenciers et délégués venus de partout dans le monde pour la Conférence des directeurs de Monnaies (CDM) à Ottawa.

En bas, à gauche : Farah Alibay s'adresse au groupe à distance grâce à une technologie holographique novatrice.

En bas, à droite : Stephen Poloz, ex-gouverneur de la Banque du Canada, a donné le coup d'envoi de la CDM 2023 comme premier conférencier.



Délégués visitant les installations de la Monnaie à Ottawa à la fin de la CDM.



TRADITION
JUSTE+MILIEU
INNOVATION

L'EXEMPLE À SUIVRE

LA MONNAIE APPLAUDIE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En tant que chef de file mondiale du monnayage, la Monnaie royale canadienne est réputée pour son excellence. Si l'industrie l'encense toujours pour son savoir-faire en conception et en fabrication de pièces, on salue également sa gestion de personnel et ses pratiques ESG.

En 2023, la Monnaie s'est vu remettre par *Coin of the Year* (COTY) trois prix fort prisés, à la suite de la restructuration postpandémique du prestigieux programme récompensant les meilleures pièces de monnaie au monde. En janvier, sa pièce de 20 \$ en argent fin 2021 – Noir et or : Le loup gris a été nommée « meilleure pièce de type écu », et sa première pièce de circulation colorée de 10 cents, émise en 2021 à l'occasion du 100^e anniversaire du *Bluenose*, a été couronnée « meilleure pièce de circulation ».

Puis, à la 40^e remise des prix COTY tenue en août dans le cadre de la *World's Fair of Money* de l'American Numismatic Association, sa pièce de 5 oz en argent fin 2022 – Bateau fantôme au Canada a récolté les honneurs dans la catégorie « pièce la plus innovatrice ».

L'International Association of Currency Affairs (IACA), qui réunit des fabricants de billets de banque et de pièces de monnaie ainsi que des émetteurs et fournisseurs du monde entier, tient aussi un programme de reconnaissance de l'excellence nommé *Excellence in Currency Awards*. Dans le cadre de l'édition 2023, la Monnaie a eu l'honneur de recevoir le prix « meilleure nouvelle pièce de circulation ou série » pour sa pièce bimétallique de 2 \$ dont l'anneau extérieur est plaqué de nickel noir – une première mondiale. Évoquant un brassard de deuil qui symbolise la perte ressentie par la population canadienne au décès de la reine Elizabeth II, cette innovation montre qu'une pièce savamment conçue et fabriquée a encore le pouvoir d'interpeller et d'inspirer les gens.

En parallèle, la Monnaie a encore une fois été classée au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada par la revue *Corporate Knights*. Elle doit en grande partie cet honneur à ses résultats dans le premier quartile en ce qui concerne la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de carbone, la viabilité des revenus ainsi que la diversité raciale et de genre au sein de l'équipe de gestion et du Conseil d'administration. Sachant tout le chemin que la Monnaie a fait pour assurer un fonctionnement responsable dans toutes ses sphères d'activités, voilà une bien belle marque de reconnaissance pour son approche ESG.

Ces prix témoignent également du dévouement du personnel de la Monnaie. En tant qu'organisation soucieuse d'attirer et de fidéliser les talents en privilégiant la diversité, l'équité, l'inclusion, la santé, la sécurité et le perfectionnement professionnel, la Monnaie a aussi eu l'honneur de figurer parmi les meilleurs employeurs dans la région de la capitale nationale pour une troisième année d'affilée.



Effet de révélation de couleurs novateur sur la pièce de 5 oz en argent fin 2022 – Bateau fantôme au Canada.



En haut : Tom Froggatt (au centre), dirigeant commercial principal, accepte le prix de l'IACA.

En bas, à gauche : La pièce de circulation de 2 \$ présentant le premier placage de nickel noir au monde.

En bas, à droite : Marie Lemay, présidente de la Monnaie, et Michael Groves, conseiller principal de programme, Durabilité et Relations avec les monnaies internationales, acceptent la nomination parmi « les 50 meilleures entreprises responsables » de l'année au Canada selon *Corporate Knights*.

NOTRE PAYS, NOS PIÈCES

La pièce de 20 \$ en argent fin – Commémoration de l’histoire des Noirs : 2^e Bataillon de construction.



Bon nombre des pièces émises par la Monnaie royale canadienne cette année constituaient des façons ingénieuses d’offrir à la clientèle d’ici et d’ailleurs de riches représentations du Canada d’hier à aujourd’hui.

Par exemple, un motif conçu par Kwame Delfish commémorait le fervent service à la patrie des membres du 2^e Bataillon de construction durant la Première Guerre mondiale, faisant ainsi écho aux excuses présentées par le gouvernement du Canada à leur descendance. De sa formation, en 1916, à sa dissolution, en 1920, la plus grande unité de l’histoire militaire canadienne de la taille d’un bataillon composée entièrement de personnes noires a contribué de façon vitale aux efforts de guerre du Canada, défendant des droits et libertés auxquels ses membres n’avaient eux-mêmes pas toujours droit dans leur propre pays.

Une pièce de circulation spéciale de 1 \$ a été émise en l’honneur d’une pionnière qui a elle aussi acquis une notoriété internationale en participant à l’effort de guerre du Canada, cette fois durant la Seconde Guerre mondiale. Cumulant les premières à titre de femme étudiant et pratiquant l’ingénierie, Elsie MacGill est connue pour avoir orchestré la production canadienne du chasseur Hawker Hurricane. Son dévouement de toute une vie à l’égard des droits des femmes l’a amenée à siéger à la Commission royale d’enquête sur la situation de la femme en 1967.



La pièce de circulation commémorative de 1 \$ 2023 – Hommage à Elsie MacGill.



En haut : Dévoilement de la pièce de circulation commémorative Hommage à Elsie MacGill au Hangar Flight Museum de Calgary.

En bas : Des invités (à gauche) et des employées de Winnipeg (à droite) prennent la pose avec la nouvelle pièce de circulation en l’honneur d’Elsie MacGill.



La pièce de circulation commémorative de 2 \$ 2023 – Célébrons la Journée nationale des peuples autochtones.

Une autre pièce de circulation commémorative mettait pour sa part en valeur les œuvres de trois créatrices autochtones : Megan Currie de la Première Nation d’English River, Myrna Pokiak (Agnaviak) de la région désignée des Inuvialuit et Jennine Krauchi de la communauté métisse de la rivière Rouge. Cette pièce de 2 \$, émise à l’occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, était la première pièce de circulation canadienne à être conçue par trois artistes. Son revers, qui célèbre la diversité culturelle et la richesse du patrimoine des Inuits, des Métis et des Premières Nations, fusionne trois visions issues de la culture respective de chacune des trois femmes. Voilà une superbe façon de souligner la Journée nationale des peuples autochtones et de la célébrer.

Enfin, à l’occasion du 100^e anniversaire de naissance de Jean Paul Riopelle, la Monnaie a émis une pièce de circulation de 2 \$ en l’honneur du légendaire artiste visuel qui fut l’un des plus influents du Canada, voire du monde entier, au 20^e siècle. Le revers met en valeur une partie de l’une de ses œuvres les plus célèbres, *L’Hommage à Rosa Luxemburg*, une monumentale fresque principalement composée de représentations symboliques de la relation de l’artiste avec sa compagne de longue date, la peintre américaine Joan Mitchell. Cette pièce spéciale rend hommage à Jean Paul Riopelle en tant qu’artiste ayant su repousser les limites pour rester à l’avant-garde de quelques-uns des mouvements artistiques les plus importants de son époque.



La pièce de circulation de 2 \$ 2023 soulignant le 100^e anniversaire de naissance de Jean Paul Riopelle.



En haut : La pièce de circulation soulignant la Journée nationale des peuples autochtones en cours de production dans les installations de la Monnaie à Winnipeg.

En bas : La perleuse métisse Jennine Krauchi dans son atelier de Winnipeg.



À gauche : Un employé du secteur Fabrication à Winnipeg exhibe la nouvelle pièce de circulation commémorative consacrée à Jean Paul Riopelle.

À droite : La pièce de 2 \$ colorée en cours de production.

LA DURABILITÉ À L'AVANT-PLAN UNE MONNAIE À L'ÉCOUTE

En publiant son Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG en 2023, la Monnaie a fait un pas de plus dans sa démarche d'écoresponsabilité. Son engagement l'amène à investir dans des solutions qui génèrent des produits et services responsables sur le plan social et environnemental, à poser des gestes qui ont des retombées positives dans les collectivités et qui réduisent son empreinte écologique, et à investir dans l'approvisionnement et la fabrication responsables.

À la fin de 2022, la Monnaie a instauré la Politique d'approvisionnement responsable (métaux précieux) afin d'assurer que ses activités d'affinage soient conformes à de rigoureuses normes d'approvisionnement responsable. Au cœur de cette politique, il y a la volonté de promouvoir, de soutenir et de rechercher des chaînes d'approvisionnement sûres, transparentes et vérifiables pour des métaux précieux extraits ou recyclés, et ce, en conformité avec les exigences de la LBMA.

La Monnaie a d'ailleurs su conserver sa certification d'affineur « bonne livraison » de la LBMA, après que son Programme sur les métaux éthiques eut été audité à la lumière de la version 9 des lignes directrices Responsible Gold Guidance fraîchement resserrées par la LBMA.

Il y a longtemps que les investisseurs en métaux précieux font confiance à la Monnaie et à ses processus pour assurer la pureté, la qualité et la sûreté des métaux qu'elle affine et des produits d'investissement qu'elle fabrique. Cette année, la Monnaie a ajouté une nouvelle couche de transparence numérique en adoptant une plateforme novatrice et sécurisée utilisant la technologie de registres distribués pour suivre de A à Z le parcours de l'or traité par son affinerie. Grâce à cette traçabilité, les acheteurs comme les vendeurs ont la certitude que l'or affiné par la Monnaie provient d'une source responsable. Pour améliorer la traçabilité à l'échelle de l'industrie, la Monnaie a aussi maintenu sa participation au projet d'intégrité des lingots d'or de la LBMA.

L'innovation en matière d'affinage ne se limite pas à la sphère numérique : la Monnaie s'emploie également à rendre ses pratiques en la matière plus écoresponsables. Son récent partenariat avec l'Université McGill, à Montréal, a fait naître une solution qui promet de transformer l'affinage d'or en remplaçant le processus de chloruration Miller, par lequel on élimine les impuretés de l'argent aurifère, par un processus novateur qui mise sur l'énergie acoustique pour catalyser une réaction chimique.

Par ailleurs, la Monnaie a mis au point un processus d'électroplacage du bronze qui élimine le besoin de faire appel au cyanure dans la production de pièces de circulation et de flans au placage doré. En retirant ainsi des produits chimiques de ses processus d'affinage et de production, elle réduit les risques pour son personnel et pour l'environnement.



En haut : Des échantillons d'or affiné en plein essai pyrognostique.

En bas : Un opérateur coule des lingots d'argent fin à l'affinerie de la Monnaie, à Ottawa.

RENTABILITÉ
JUSTE + MILIEU
RESPONSABILITÉ



Des retailles d'argent fin en cours de recyclage dans les installations d'Ottawa.

Autre avenue écologique : la réduction des déchets issus de la production de pièces bimétalliques. Grâce à un nouveau procédé appelé « torchage », le centre découpé de flans en acier qui était autrefois inutilisable est désormais utilisé dans la création de pièces bimétalliques. Cette avancée pourrait permettre à la Monnaie de réduire de 40 % sa consommation d'acier.

Au fil du déploiement de ces technologies en 2024, la Monnaie continuera par tous les moyens de diminuer son utilisation de produits chimiques et d'augmenter le recyclage.

La Monnaie a profondément à cœur la durabilité, comme en témoigne la poursuite de ses travaux de géothermie. Plus de 870 mètres de tuyauterie ont été installés et cinq puits ont été creusés sur le site de ses installations de Winnipeg. Pour le moment, la technologie de chauffage et de refroidissement ne vise que la nouvelle chaîne de production de flans en argent, mais la Monnaie cherche à l'étendre à d'autres secteurs pour réduire sa dépendance au gaz naturel dans l'ensemble de l'usine.

Des investissements avant-gardistes de la sorte contribuent à réduire les émissions de carbone globales de la Monnaie, concourant ainsi à l'atteinte de la carboneutralité du secteur des pièces de circulation d'ici 2030.

Le personnel joue aussi un grand rôle dans la réalisation des ambitions écologiques de la Monnaie. Les membres du Comité de l'environnement en milieu de travail, par exemple, croient que les petits gestes individuels peuvent avoir de grandes répercussions. Réunissant des bénévoles de toute l'organisation, ce comité s'emploie à faire de la Monnaie un milieu de travail plus durable. C'est une approche qui permet aux employés et employées de miser sur leur propre initiative pour concrétiser les engagements ESG de la Monnaie, particulièrement en ce qui concerne le réacheminement des déchets, notamment en relevant des occasions de recyclage et de réduction et en participant activement au programme de compostage.

En 2023, la Monnaie a décroché la certification ISO 14001:2015 pour ses installations d'Ottawa. En effet, une vérification rigoureuse de son système de gestion environnementale a pu attester la conformité environnementale de cet établissement actif depuis 115 ans. Les installations d'Ottawa emboîtaient ainsi le pas à celles de Winnipeg, certifiées annuellement depuis 2021.

Toutes ces initiatives contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies, qui a été adopté par le Canada. La Monnaie harmonise par ailleurs ses activités avec les cibles de la Stratégie pour un gouvernement vert, qui vise la carboneutralité d'ici 2050.



À gauche : Des membres du personnel de Winnipeg, où la Monnaie s'emploie à atteindre la carboneutralité dans ses activités de fabrication de pièces de circulation d'ici 2030.

À droite : Les installations de Winnipeg vues de l'extérieur.



FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En mettant en œuvre une robuste stratégie ESG axée sur la lutte contre les changements climatiques, la DEI ainsi que l’approvisionnement et la fabrication responsables, la Monnaie espère renforcer ses résultats commerciaux tout en contribuant positivement à la société et à un avenir durable.

La Monnaie est fière d’appuyer les objectifs de développement durable (ODD) qui sont au cœur du Programme de développement durable à l’horizon 2030 de l’Organisation des Nations Unies (ONU). Cet ensemble de 17 objectifs mondiaux vise à mobiliser les pays du monde entier dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques.






Fidèle à son engagement continu envers les ODD, la Monnaie continuera de transformer ses activités de façon à soutenir la participation du gouvernement du Canada à cette initiative.

Le tableau suivant montre les correspondances entre les initiatives ESG de la Monnaie et les ODD de l’ONU.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Nous nous sommes engagés à investir dans des solutions qui réduisent l’empreinte carbone, l’utilisation de l’eau et les déchets, et qui limitent les répercussions sur l’environnement.

SECTEURS PRIORITAIRES :
Émissions de carbone et changements climatiques

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX			
ODD*	SECTEURS CLÉS	PRIORITÉS	INITIATIVES EN COURS
 	Changements climatiques	Gaz à effet de serre/Émissions atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de carbone dans la chaîne de valeur Secteur des pièces de circulation carboneutre d’ici 2030
		Énergie et énergie renouvelable	
  	Gérance de l’environnement	Gestion de l’eau	<ul style="list-style-type: none"> Réacheminement des déchets Consommation d’eau ISO 14001:2015 Conception de produits durables Gestion et recyclage des pièces
		Déchets et matières dangereuses	
		Incidence sur la biodiversité	



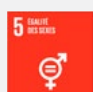


* Objectifs de développement durable de l’Organisation des Nations Unies

● Initiatives directement liées à l’engagement ESG de la Monnaie

FACTEURS SOCIAUX

Nous nous sommes engagés à créer un lieu de travail sain, sûr et accueillant pour le personnel, lieu fondé sur une culture d'inclusion qui se reflète dans la diversité de l'offre de produits, tout en garantissant un accès équitable aux pièces de monnaie.




SECTEURS PRIORITAIRES :
Diversité, équité et inclusion

FACTEURS SOCIAUX			
ODD*	SECTEURS CLÉS	PRIORITÉS	INITIATIVES EN COURS
 	Sécurité, perfectionnement et bien-être du personnel	Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être du personnel • Pratiques de travail flexibles • Apprentissage et perfectionnement
		Droits de la personne et pratiques de travail	
		Gestion du capital humain	
	Diversité, équité et inclusion	Diversité, équité et inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action sur la DEI « JE M'ENGAGE » • Accès équitable aux pièces de monnaie • Diversité reflétée dans l'offre de produits • Plan d'action sur l'accessibilité • Langues officielles
 	Relations communautaires	Droits des peuples autochtones Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de bienfaisance • Soutien aux familles et programme de bourses d'études

FACTEURS DE GOUVERNANCE

Les facteurs ESG sont au cœur de nos processus de gouvernance et sont intégrés au rendement et à la responsabilité de l'entreprise.

SECTEURS PRIORITAIRES :
Approvisionnement et fabrication responsables

FACTEURS DE GOUVERNANCE			
ODD*	SECTEURS CLÉS	PRIORITÉS	INITIATIVES EN COURS
 	Approvisionnement et fabrication responsables	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Traçabilité des métaux précieux • Travaux de recherche-développement pour réduire l'utilisation de produits chimiques • Technologie de placage • Réduction de l'acier nécessaire pour les pièces bimétalliques (torchage) • Programme sur les métaux éthiques • Facteurs ESG dans le cycle de vie des contrats
		Approvisionnement et fabrication responsables	
	Éthique commerciale et conformité	Valeurs et éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite et d'éthique • Programme de dénonciation • Lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption • Cybersécurité • Protection des renseignements personnels • Exercices de simulation sur la gestion des risques
		Confidentialité et sécurité	

* Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies

• Initiatives directement liées à l'engagement ESG de la Monnaie

BILAN ESG DE LA MONNAIE

Dans son rapport annuel 2022, la Monnaie s'est fixé plusieurs cibles relatives aux facteurs ESG. Jugeant que la transparence en la matière est essentielle, elle est fière de présenter les progrès réalisés par rapport à ces cibles.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX		
CIBLE POUR 2023	RÉSULTAT	ÉTAT
Cerner les occasions de réduire la consommation d'eau de 5 % sur trois ans, et mettre en œuvre les mesures connexes	En 2023, la Monnaie a adopté un nouveau processus pour réduire de 60 % la consommation d'eau occasionnée par le brunissage des flans en argent à son usine d'Ottawa. D'autres travaux auront lieu en 2024 pour déceler d'autres occasions d'amélioration au sein de l'organisation.	EN COURS OU PARTIELLEMENT ATTEINTE
Établir des cibles et des indicateurs de rendement clés pour le réacheminement et le recyclage des déchets industriels	Cette année, la Monnaie a formé le Comité de l'environnement en milieu de travail, et a mené une analyse de ses flux de déchets. Elle s'est fixé pour cible de réacheminer 44 % des déchets produits par l'entreprise en 2024. Les progrès en la matière feront l'objet d'un suivi mensuel.	ATTEINTE
Établir des cibles de réduction des émissions de carbone pour 2024 à 2030 afin que le secteur des pièces de circulation soit carboneutre d'ici 2030	La Monnaie a lancé une étude sur la décarbonation de ses installations de Winnipeg afin de trouver des processus permettant de réduire ou d'éliminer entièrement l'utilisation de combustibles fossiles. Les investissements nécessaires, le calendrier de mise en œuvre et les résultats en matière de réduction des émissions de carbone seront communiqués au cours de la première moitié de l'année 2024. La carboneutralité est mesurée en fonction des émissions de portée 1 et de portée 2.	EN COURS OU PARTIELLEMENT ATTEINTE
Éviter tout incident environnemental grave	Il n'y a eu aucun incident environnemental grave à la Monnaie en 2023. On entend par ceci les situations qui ont causé un dommage à l'environnement naturel et qui ont entraîné des mesures d'atténuation, une destruction de propriété ou des mesures coercitives.	ATTEINTE

FACTEURS SOCIAUX		
CIBLE POUR 2023	RÉSULTAT	ÉTAT
Réduire le taux de blessures à signaler (d'un exercice à l'autre)	Le taux de blessures à signaler en 2023 était plus élevé qu'en 2022. <ul style="list-style-type: none"> 2022 : 2,59 2023 : 3,33 <i>Taux de blessures à signaler : blessures à signaler pour 200 000 heures travaillées</i>	NON ATTEINTE
Intégrer les pratiques de la Boîte à outils – optique DEI à celles lancées en 2022	Plusieurs séminaires et séances de formation ont eu lieu en 2023 pour aider les employés à adopter les pratiques de la Boîte à outils – optique DEI. Celle-ci est désormais utilisée dès le processus de recrutement.	ATTEINTE
Atteindre un taux de participation de 85 % aux occasions d'apprentissage sur la DEI	En tout, 92,7 % du personnel non syndiqué de la Monnaie a participé à des occasions d'apprentissage liées à la DEI. Cette cible tiendra compte du personnel syndiqué en 2024.	ATTEINTE
Élever la moyenne à cinq jours de perfectionnement par année, par membre du personnel	En moyenne, les membres du personnel de la Monnaie ont consacré 7,1 jours au perfectionnement en 2023, surpassant l'objectif fixé.	ATTEINTE

FACTEURS DE GOUVERNANCE		
CIBLE POUR 2023	RÉSULTAT	ÉTAT
Mettre en œuvre le programme de traçabilité de l'affinerie	La Monnaie a adopté une plateforme sécurisée utilisant la technologie de registres distribués pour suivre de A à Z le parcours de l'or traité par son affinerie.	ATTEINTE
Intégrer complètement les facteurs ESG au cycle de vie des contrats de la Monnaie	En 2023, la Monnaie a achevé et adopté des lignes directrices pour l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble du cycle de vie des contrats, en tenant compte des futurs principes ESG à intégrer.	ATTEINTE
Obtenir et conserver les grandes certifications de l'industrie	La Monnaie a obtenu la certification ISO 14001:2015 dans l'ensemble de l'organisation et a été certifiée conforme à la version 9 des lignes directrices Responsible Gold Guidance (norme RGG9) à la suite d'une vérification réussie de la LBMA.	ATTEINTE

CIBLES POUR 2024

Les cibles ESG de la Monnaie pour 2024 cadrent avec ses objectifs d'entreprise et renforcent son engagement à l'égard des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Elles l'amèneront à offrir des produits et services synonymes de responsabilité sociale et écologique, à agir de manière à avoir une incidence favorable sur les collectivités tout en réduisant son empreinte sur l'environnement et à investir dans les technologies et les processus écologiques.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX	
CIBLE POUR 2024	OBJECTIF
Réduire de 5 % notre consommation d'eau sur trois ans (de 2024 à 2026) par rapport à la moyenne sur cinq ans (2018 à 2022)	<ul style="list-style-type: none"> ● Détermination d'autres mesures de réduction ● Mise en place d'outils de suivi et établissement des mesures de référence correspondantes (d'ici fin 2025)
Augmenter le taux de réacheminement des déchets de la Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteinte d'un taux de réacheminement de 44 %
Mettre en œuvre une feuille de route sur la décarbonation afin que le secteur des pièces de circulation soit carboneutre d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> ● Détermination des démarches et des investissements nécessaires pour atteindre nos objectifs annuels de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, qui seront déterminés en 2024
Mesurer les émissions de gaz à effet de serre de portée 3 de la Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> ● Détermination des sources et mesure de nos émissions de gaz à effet de serre de portée 3
Continuer de mener nos activités sans aucun incident environnemental grave	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucun incident environnemental grave

FACTEURS SOCIAUX	
CIBLE POUR 2024	OBJECTIF
Réduire le taux de blessures à signaler (d'un exercice à l'autre)	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteinte d'un taux plus faible qu'en 2023
Atteindre nos objectifs de diversité pour les quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi	Atteinte des pourcentages suivants pour les membres du personnel se décrivant comme : <ul style="list-style-type: none"> ● femmes : 33,5 % ● membres d'une minorité visible : 28 % ● Autochtones : 5 % ● personnes en situation de handicap : 4,5 %
Renforcer nos relations avec les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation au programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA) et atteinte du niveau « RPA Engagé »
Maintenir notre engagement à l'égard de la formation et du perfectionnement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteinte d'une moyenne de cinq jours de perfectionnement par an, par membre du personnel

FACTEURS DE GOUVERNANCE	
CIBLE POUR 2024	OBJECTIF
Réduire notre dépendance aux produits chimiques d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement du projet de recherche-développement avec l'Université McGill afin de réduire l'utilisation du chlore pendant l'affinage de l'or
Explorer de nouvelles méthodes d'approvisionnement responsable	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploration des possibilités liées aux mineurs artisanaux et à petite échelle et aux communautés autochtones ● Déploiement complet de la capacité de traçabilité des métaux précieux
Obtenir et conserver les grandes certifications de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien des certifications ISO 14001:2015 et de la certification de la LBMA
Faire état de nos progrès liés aux facteurs ESG avec transparence	<ul style="list-style-type: none"> ● Publication de notre Rapport d'impact 2023

AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS DE LA MONNAIE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avec ses recommandations, le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») vise à améliorer la quantité et la qualité des renseignements divulgués par les entreprises concernant les enjeux liés aux changements climatiques.

La transition vers une économie carboneutre et les répercussions concrètes de l'évolution du climat présentent à la fois des risques et des possibilités pour l'économie canadienne. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de divulguer ces informations pour donner une image claire et transparente de la situation aux investisseurs et aux collectivités, notamment sur les retombées positives comme négatives qu'auront les changements climatiques sur les entreprises. Le gouvernement fédéral a demandé à toutes les sociétés d'État de commencer à faire des rapports sur les changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC, au plus tard au cours de l'exercice financier 2024. Le Rapport d'impact 2023 de la Monnaie royale canadienne fait état des progrès de l'organisation dans la mise en œuvre de ces recommandations avant l'échéance de 2024.

Dès 2022, la Monnaie a entamé le projet de divulgation d'entreprise en conformité avec le GIFCC, en suivant une approche par phases qui a commencé par l'élaboration du cadre de gouvernance, le renforcement des capacités internes, la compréhension des risques et des occasions et la définition de cibles à court terme. À l'heure actuelle, elle élabore des plans d'action concrets, définit ses objectifs à long terme et forme sa vision à long terme afin de prendre part à la décarbonation et au renforcement de la résilience climatique du Canada, de concert avec ses partenaires et les collectivités où elle mène ses activités.

Le tableau ci-après illustre les progrès de la Monnaie et ses plans pour 2022 à 2024 et au-delà. Ceux-ci s'articulent autour des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC : la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie et les mesures et cibles.

	PHASE 1 – 2022	PHASE 2 – 2023	PHASE 3 – 2024
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les rôles du Conseil d'administration et de la direction en ce qui concerne les facteurs ESG et le GIFCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le plan de mise en œuvre de l'engagement ESG et des recommandations du GIFCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et améliorer la structure de gouvernance de la Monnaie sur les changements climatiques.
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse des lacunes selon les critères du GIFCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une évaluation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle de l'organisation. • Commencer à intégrer les possibilités et les risques liés au climat dans le système de Gestion des risques de l'entreprise (GRE). 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'intégration des possibilités et des risques liés au climat dans le système de GRE de la Monnaie.
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter l'engagement ESG de la Monnaie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les possibilités et les risques liés au climat et la résilience de la Monnaie dans un scénario de hausse de 2 °C à court, à moyen et à long termes. • Cerner les options à faible empreinte carbone pour les installations de Winnipeg et d'Ottawa. • Commencer une étude de surveillance des émissions de portée 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la feuille de route sur la décarbonation du secteur des pièces de circulation. • Élaborer un plan d'action sur les émissions de portée 3.
Mesures et cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les données sur les émissions de portée 1 et de portée 2 de la Monnaie. • Établir la cible de carboneutralité d'ici 2030 pour le secteur des pièces de circulation de la Monnaie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher un tiers pour valider les données sur les émissions de portées 1 et 2. • Publier les données sur les émissions de portée 3 relatives aux voyages d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et communiquer la cible de réduction pour les émissions de carbone à long terme de la Monnaie.

GOUVERNANCE

La Monnaie royale canadienne (la Monnaie) s'est dotée d'un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de promouvoir sa vision et ses valeurs d'entreprise et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

VEILLER À LA BONNE MARCHÉ DU COMMERCE INTÉRIEUR

Constituée en société en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Le cadre législatif régissant la Monnaie comprend la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois et règlements applicables à l'ensemble des sociétés d'État fédérales.

Notre mandat principal est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Nous adhérons aux plus hautes normes de conduite commerciale dans la poursuite de notre vision, qui consiste à « être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à nos activités axées sur le client, à notre personnel talentueux, à notre engagement en matière de pratiques durables et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population ». Notre Code de conduite et d'éthique encadre le comportement du personnel et énonce les valeurs principales – honnêteté, respect, fierté et passion – qui guident notre travail. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que l'ensemble du personnel suit une formation en ligne obligatoire sur le Code de conduite et d'éthique. Tous et toutes ont aussi accès à une plateforme indépendante, gérée par un tiers et confidentielle, où le personnel, les entrepreneurs et le public peuvent signaler tout acte répréhensible présumé.

ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de superviser la gestion des affaires et des activités de la Monnaie. Il exerce cette fonction dans l'intérêt supérieur de la Société et l'intérêt à long terme du gouvernement du Canada, conformément aux règlements administratifs de la Monnaie et aux lois et règlements applicables. En conformité avec ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il s'acquitte de son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, surveille le rendement financier, assure l'intégrité des résultats financiers et produit des rapports au gouvernement du Canada dans les délais requis. En 2023, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a procédé à un examen spécial de la Monnaie. Était entre autres examinée l'efficacité des pratiques de gouvernance de la Monnaie en ce qui a trait à l'indépendance et aux compétences du Conseil, aux nominations au sein de celui-ci ainsi qu'à l'orientation stratégique et à la supervision que celui-ci assure. Le BVG a constaté que la Monnaie remplit tous les critères d'évaluation dans ces domaines et qu'elle avait en place « de bons moyens et méthodes de gouvernance ».

À la fin de 2023, le Conseil comptait 11 administrateurs et administratrices, dont la présidente de la Monnaie. Deborah Shannon Trudeau a quitté son poste en juin 2023, après avoir offert plus de cinq années de services dévoués à la Monnaie. Les mandats de deux membres du Conseil (Pina Melchionna et Barry Rivelis) ont été reconduits le 6 octobre 2023, et le Conseil a accueilli trois nouveaux membres au cours de l'année : Cindy Chao, Kevin Darling et Evan Price, chacun pour un mandat de quatre ans. En mai 2023, le mandat de la présidente du Conseil a aussi été reconduit pour une durée de cinq ans.

Les administrateurs et administratrices viennent d'un peu partout au Canada. L'actionnaire cherche toujours à ce que les membres du Conseil représentent la diversité canadienne dans sa gestion des mandats et de leur renouvellement. Tous les postes du Conseil sont indépendants de la haute direction, sauf celui de la présidente de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en sa présence et en son absence. Les administrateurs et administratrices s'engagent à respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts*, qui vise à prévenir les conflits entre les intérêts personnels et les devoirs des titulaires d'une charge publique. Après avoir étudié les déclarations de 2023, la Monnaie a conclu que celles-ci n'avaient aucune incidence notable sur sa gouvernance ou ses informations financières.

Le Conseil a tenu sept réunions en 2023. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Ces comités ont tenu en tout 13 réunions en 2023. Pour préserver la structure de gouvernance de la Monnaie, le Conseil révise chaque année son mandat et son plan de travail ainsi que ceux de ses comités. En 2023, ce processus a consolidé le rôle du Comité de vérification et du Conseil d'administration dans la supervision du Programme sur les métaux éthiques.

Le Conseil a mené une variété de réunions virtuelles, hybrides et en personne en 2023. Les deux réunions en personne – une à Winnipeg et une à Ottawa – ont permis aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction de se réunir et de discuter en personne.

Les membres du Conseil ont aussi participé à des activités de perfectionnement professionnel, notamment à une séance de formation sur la lutte contre la corruption et à une présentation de la Banque du Canada sur les observations et tendances économiques. Les administrateurs et administratrices sont aussi encouragés à participer à différentes activités de formation continue en lien avec les besoins organisationnels et les exigences de perfectionnement professionnel.

La présidente de la Monnaie reçoit un salaire annuel. La présidente du Conseil et les administrateurs et administratrices touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Director	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
Phyllis Clark, IAS.A Edmonton (Alberta) Présidente, Conseil d'administration	7/7	13/13
Marie Lemay, IAS.A Présidente de la Monnaie	7/7	13/13
Cindy Chao Mississauga (Ontario) Membre, Comité de régie et des candidatures et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (à compter du 8 décembre 2023)	1/1	0/0
Kevin Darling Quispamsis (Nouveau-Brunswick) Membre, Comité de régie et des candidatures et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (à compter du 8 décembre 2023)	1/1	0/0
Serge Falardeau, ASC, CPA Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	9/9
Fiona L. Macdonald, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	6/7	4/4
Pina Melchionna, LL.B., IAS.A Toronto (Ontario) Présidente, Comité de régie et des candidatures (à compter du 14 juin 2023) Membre, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (jusqu'au 13 juin 2023)	7/7	6/6
Cybele Negris, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Vice-présidente, Conseil d'administration (à compter du 14 juin 2023) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	9/9
Gilles Patry, C.M., O.Ont Ottawa (Ontario) Président, Comité de vérification (à compter du 25 janvier 2023) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (jusqu'au 25 janvier 2023)	7/7	6/6
Evan Price, ASC Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures (à compter du 14 juin 2023)	3/3	5/5
Barry Rivelis, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures	7/7	9/9
Deborah Shannon Trudeau, IAS.A Montréal (Québec) Présidente, Comité de régie et des candidatures (jusqu'au 13 juin 2023) Vice-présidente, Conseil d'administration (jusqu'au 13 juin 2023)	3/3	2/2

DANS LA LIGNÉE DU PLAN D'ENTREPRISE


La Monnaie royale canadienne met sa structure organisationnelle diversifiée et intégrée au service de l'atteinte de résultats.

La Monnaie continue de mettre en application sa vision stratégique à long terme. En 2023, elle s'est employée à suivre l'orientation décrite dans le Plan d'entreprise 2023-2027 en unifiant ses lignes commerciales et ses opérations, auparavant isolées les unes des autres, pour améliorer son intégration, son efficacité et sa résilience. Elle a aussi assuré la continuité des activités pour tous les aspects de ses opérations.

La vision de la Monnaie : Être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur le client, à son personnel talentueux, à son engagement en matière de pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population.

En 2023, la Monnaie a enregistré de bons résultats et œuvré à la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'entreprise 2023-2027. Malgré un solide rendement financier en 2023, elle n'a pas atteint ses cibles financières, comme le souligne le rapport de gestion qui commence à la page 32. Elle a continué de réagir avec agilité aux fluctuations rapides du marché mondial et des environnements macroéconomiques. La Monnaie a précisé ses objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout en continuant de renforcer ses capacités en métaux précieux, de cibler son offre de produits numismatiques, de viser l'efficacité opérationnelle et de créer de la valeur pour le Canada en traitant avec bienveillance son personnel et le monde qui l'entoure.

Les objectifs d'entreprise 2023 et 2024 de la Monnaie sont alignés sur quatre piliers : le Canada, la clientèle, le personnel et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

 CANADA		
OBJECTIFS	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Assurer la disponibilité des pièces partout au Canada afin qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population canadienne à des fins d'échanges commerciaux et de résilience en cas de catastrophe.	Résultat : Les pièces sont disponibles partout au Canada pour répondre aux besoins en matière d'échange et de commerce, conformément au mandat principal de la Monnaie. Indicateur de rendement : Nombre de pénuries de pièces et d'incidences de surplus de stocks.	ATTEINT
Soutenir les secteurs minier et financier au Canada et, du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.	Résultat : Lancement de pièces commémoratives et de pièces de collection pour célébrer l'histoire, la diversité et les valeurs du Canada. Indicateur de rendement : Nombre de pièces de circulation commémoratives émises.	ATTEINT
Renforcer les capacités de fabrication agiles et le savoir-faire pour répondre aux besoins du Canada.	Résultat : Améliorations continues au système de gestion environnementale. Indicateurs de rendement : La Monnaie opère conformément à la norme ISO 14001:2015; obtention de la certification aux installations d'Ottawa et maintien de la certification aux installations de Winnipeg.	ATTEINT
Manifester une responsabilité sociale tout en donnant un rendement financier solide.	Résultat : Maximisation des rendements pour le gouvernement du Canada grâce à une gestion financière toujours prudente. Indicateurs de rendement : Atteinte des résultats avant impôts et autres éléments prévus; versement d'un dividende.	PARTIELLEMENT ATTEINT


CLIENTÈLE

OBJECTIFS	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Continuer d'être synonyme de marque de confiance au Canada et auprès de sa clientèle à l'étranger, et être reconnue pour ses innovations de premier plan.	<p>Produits et services d'investissement Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché. Indicateur de rendement : Part de marché des produits d'investissement en or et en argent.</p> <p>Produits numismatiques Résultat : Amélioration du rendement de la Ligne des produits numismatiques, comme le prouvent les résultats financiers en croissance. Indicateurs de rendement : Taux de fidélisation de la clientèle et taux de recommandation net.</p> <p>Pièces de circulation étrangères Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché. Indicateur de rendement : Part de marché des pièces de circulation étrangères.</p>	ATTEINT
Renforcer l'agilité pour répondre aux attentes de l'actionnaire et de la clientèle.	<p>Résultat : Mise en œuvre réussie d'un outil de planification des ressources de l'entreprise. Indicateurs de rendement : Mise en œuvre dans les délais et réalisation des avantages.</p>	ATTEINT


PERSONNEL

OBJECTIFS	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Être un employeur reconnu pour son excellence en matière de leadership et sa culture axée sur l'inclusion, la collaboration et l'innovation.	<p>Résultats : Des effectifs mobilisés et outillés; un milieu de travail reconnu pour sa diversité, qui met l'accent sur l'amélioration de la représentation des peuples autochtones. Indicateurs de rendement : Résultats du sondage sur la mobilisation du personnel et statistiques d'auto-identification.</p>	PARTIELLEMENT ATTEINT
Offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant, où les employés peuvent se perfectionner, atteindre leurs objectifs et faire partie d'une équipe au rendement élevé.	<p>Résultat : Atteinte de l'objectif zéro blessure ayant entraîné un arrêt de travail sur le lieu de travail. Indicateur de rendement : Aucune blessure ayant entraîné un arrêt de travail.</p>	NON ATTEINT


FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

OBJECTIFS	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Fournir des produits et services qui se démarquent sur le plan de la responsabilité sociale et écologique.	<p>Résultat : Maintien de la réputation mondiale de la Monnaie en tant qu'entreprise socialement responsable. Indicateur de rendement : Certification « bonne livraison » de la LBMA pour l'or comme pour l'argent.</p>	ATTEINT
Agir de manière à avoir une incidence favorable sur les collectivités et à réduire son empreinte sur l'environnement.	<p>Résultat : Respect des engagements en matière de rendement pour les facteurs ESG. Indicateur de rendement : Consulter le Rapport d'impact 2023.</p>	PARTIELLEMENT ATTEINT
Investir dans les technologies et les processus écologiques, et en concevoir.		

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans le présent rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 7 mars 2024.

La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans le présent rapport de gestion. Le 7 mars 2024, le Conseil d'administration a approuvé la teneur du présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.

Importance relative

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante si son omission ou son inexactitude était raisonnablement susceptible d'influer sur les décisions que les principaux utilisateurs prendraient en se fondant sur l'information financière comprise dans le présent rapport de gestion.

Énoncés prospectifs

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») qui sont clairement identifiées. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

RÉSUMÉ

La Monnaie royale canadienne est une société d'État appartenant exclusivement au gouvernement du Canada. En vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie a pour mandat de frapper des pièces en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Elle aspire à être une société d'État souple et résiliente, orientée vers l'avenir et prête à agir pour saisir les occasions d'apporter de la valeur au Canada. Les activités de la Monnaie se divisent en deux principaux secteurs : les pièces en circulation et les métaux précieux.

Secteur des pièces en circulation

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada et un chef de file mondial des pièces de circulation et des métaux précieux. Dans le cadre de son mandat principal, la Monnaie gère la distribution des pièces de circulation du Canada, offrant à cette fin des services d'établissement de prévisions hebdomadaires, de production de classe mondiale et, finalement, de retrait de ces pièces. Cette responsabilité de bout en bout ainsi que la gestion des stocks à l'échelle du pays permettent à la Monnaie d'offrir de façon efficace une option de paiement fiable et inclusive à l'ensemble de la population canadienne. Considérant que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent la pierre angulaire de ses activités de gestion du cycle de vie des pièces, la Monnaie les recycle et les redistribue, ce qui réduit la nécessité d'en produire de nouvelles et prolonge la durée de vie et l'utilisation de celles déjà en circulation.



La Monnaie royale canadienne a émis une nouvelle pièce de circulation de 2 \$ en hommage à Jean Paul Riopelle, artiste visuel parmi les plus influents du Canada, voire du monde entier, au milieu du 20^e siècle. Le superbe motif est tiré du 29^e tableau de la fresque monumentale *L'Hommage à Rosa Luxemburg*, laquelle est principalement composée de représentations symboliques de la relation de l'artiste avec sa compagne de longue date, la peintre américaine Joan Mitchell.



Le motif au revers de la pièce de circulation commémorative de 2 \$ soulignant la Journée nationale des peuples autochtones est l'œuvre de trois artistes féminines qui représentent les communautés inuites, métisses et des Premières Nations du Canada. Il s'agit de la première fois que plusieurs artistes collaborent au motif d'une pièce de monnaie canadienne.



La pièce d'investissement de 1 oz Feuille d'érable en or pur à 99,99 % est composée d'or provenant d'une source unique et a été conçue en réponse à la demande croissante pour une plus grande transparence quant à la provenance des métaux précieux. Mettant en valeur les capacités d'affinage de la Monnaie, cette FÉO spéciale est entièrement faite d'or extrait de la mine Éléonore de Newmont, au Québec, et affiné selon un protocole de séparation rigoureux.

La Monnaie propose, au nom du gouvernement du Canada, un programme de pièces commémoratives qui célèbre l'histoire, la diversité, la culture et les valeurs du Canada. Outre son mandat principal, elle est également responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du réseau de distribution des pièces et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres.

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique des pièces finies, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg.

Secteur des métaux précieux

La Ligne des produits et services d'investissement fournit un soutien crucial aux secteurs essentiels des mines et des services financiers au Canada grâce à ses produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux, auxquels s'ajoutent des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières. Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or et en argent. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses pièces d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. Dans le passé, la Monnaie a émis des reçus de transactions boursières aux termes de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT et MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS et MNS.U), reçus qui confèrent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels qui se les procurent un droit de propriété véritable et direct sur des produits d'investissement non répartis entreposés par la Monnaie dans ses installations. De tels programmes permettent à celle-ci d'exploiter de manière efficiente ses installations de production, notamment en réduisant les besoins de location de métaux précieux, tout en générant des produits des activités ordinaires pour la Monnaie grâce aux frais de gestion.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection qu'elle vend à sa clientèle au Canada et ailleurs dans le monde. C'est avec fierté que la section responsable des médailles en fournit à de nombreuses institutions publiques du Canada afin de reconnaître et célébrer les réalisations exceptionnelles des Canadiens et Canadiennes. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue à l'échelle internationale, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde tels la photoluminescence et le placage sélectif, à la collection *Opulence*, à des produits d'investissement hybrides et de luxe ainsi qu'à la coloration distinctive, ce qui permet à la Monnaie de créer des produits attrayants et originaux. Celle-ci a vendu ses produits numismatiques par voie de ses plateformes de vente par appels sortants et de commerce électronique, dans ses boutiques d'Ottawa et de Winnipeg ainsi que par l'entremise de marchands et de partenaires au pays et à l'échelle mondiale.

FAITS IMPORTANTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Plan d'entreprise

Le 15 février 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a approuvé le Plan d'entreprise 2024-2028 de la Monnaie.

Changement organisationnel

Le 2 février 2024, la ministre Chrystia Freeland a annoncé la reconduction de Marie Lemay au poste de présidente de la Monnaie pour un mandat de cinq ans. M^{me} Lemay a été nommée initialement à ce poste en janvier 2019.

Dividendes

En janvier 2024, la Monnaie a déclaré et versé à son actionnaire, le gouvernement du Canada, un dividende de 4,0 millions de dollars.

Nomination au sein du Conseil d'administration

Le 6 octobre 2023, la ministre Chrystia Freeland a annoncé la nomination de Cindy Chao et de Kevin Darling au Conseil d'administration de la Monnaie, ainsi que la reconduction de Pina Melchionna et de Barry Rivelis pour des mandats de quatre ans.

Initiatives concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »)

Le premier Rapport d'impact de la Monnaie, qui présente sa stratégie relative aux facteurs ESG, sera publié avec le rapport annuel 2023. Le Rapport d'impact comprendra aussi une mise à jour importante sur les informations devant être fournies par la Monnaie conformément aux recommandations du GIFCC, en vue du rapport conforme aux recommandations du GIFCC devant être inclus dans son rapport annuel 2024.



Le motif de l'artiste tlingite Jean Taylor souligne le 125^e anniversaire de la création du Yukon. Les images représentent un peuple et un territoire possédant une riche et longue histoire. C'est le territoire ancestral de nombreuses Premières Nations bien actives qui y vivent depuis des temps immémoriaux et qui revitalisent maintenant les façons de faire et les savoirs traditionnels.

INDICATEURS DE RENDEMENT

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour son actionnaire, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et son personnel. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à apporter de la valeur à son actionnaire et au Canada.

Résultats et rendement financier consolidés

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	2 162,0 \$	3 282,5 \$	(1 120,5)	(34)
Résultats de la période	16,6 \$	34,9 \$	(18,3)	(52)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ¹	24,1 \$	45,0 \$	(20,9)	(46)
Marge des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ²	1,1 %	1,4 %		
Rendement du capital investi moyen ²	8 %	15 %		

¹ Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments figure à la page 40.

² Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR et leur calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.



L'année 2023 marquait le 150^e anniversaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération, et cette pièce célèbre ce jalon avec une gravure panoramique des symboles et des paysages prince-édouardiens typiques. Du phare emblématique au pont de la Confédération, cette pièce en argent fin est une ode à la plus petite province du Canada.

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59,8 \$	79,3 \$	(19,5)	(25)
Stocks	68,8 \$	56,2 \$	12,6	22
Immobilisations	173,0 \$	152,5 \$	20,5	13
Total de l'actif	380,4 \$	380,2 \$	0,2	-
Fonds de roulement	97,8 \$	105,3 \$	(7,5)	(7)
Dividendes versés	- \$	40,7 \$	(40,7)	(100)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Analyse du rendement financier

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont diminué de 52 % pour s'établir à 16,6 millions de dollars, contre 34,9 millions de dollars en 2022, en raison d'une baisse soudaine et considérable de la demande de produits d'investissement sur le marché mondial au deuxième semestre de 2023, conjuguée à l'augmentation prévue des charges d'exploitation aux fins du soutien des activités courantes de la Monnaie, y compris les conventions collectives négociées, et des projets liés au programme numérique et à la transformation des activités.

Le fonds de roulement a diminué de 7 % depuis le 31 décembre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 25 % depuis le 31 décembre 2022 en raison surtout du montant moins élevé de flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et d'une hausse des dépenses en immobilisations, facteurs qui ont été atténués par le fait qu'aucun dividende n'ait été versé. Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont reculé d'un exercice à l'autre, en raison surtout du fléchissement des volumes de produits d'investissement et d'une production affaiblie de pièces de circulation étrangères à la fin de 2023.

Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale

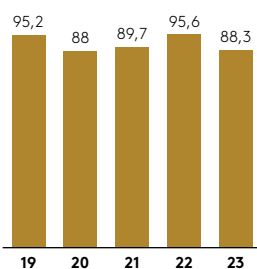
	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	88,3 \$	95,6 \$	(7,3)	(8)
Pièces de circulation étrangères	27,6	62,6	(35,0)	(56)
Total pour les pièces de circulation	115,9 \$	158,2 \$	(42,3)	(27)
Produits et services d'investissement	1 905,4 \$	3 006,6 \$	(1 101,2)	(37)
Produits numismatiques	140,7	117,7	23	20
Total pour les métaux précieux	2 046,1 \$	3 124,3 \$	(1 078,2)	(35)
Total des produits des activités ordinaires	2 162,0 \$	3 282,5 \$	(1 120,5)	(34)

La Monnaie gère ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux de manière intégrée et flexible. Cette approche lui permet d'affecter des ressources à ces activités de sorte à pouvoir combler les besoins de ses clients et de ses marchés.

Pièces de circulation canadiennes

Les produits des activités ordinaires générés par le Programme de pièces de circulation canadiennes ont diminué de 7,3 millions de dollars en regard de ceux de 2022. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des volumes de pièces de circulation vendues au ministère des Finances, moins de pièces ayant été nécessaires pour regarnir les stocks et garantir un approvisionnement adéquat en raison d'un accroissement des dépôts dans les institutions financières et d'une hausse des pièces recyclées provenant des programmes de recyclage de pièces.

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes
(en millions de \$)



En 2023, la Monnaie a émis une pièce de circulation commémorative de 2 \$ marquant le 100^e anniversaire de naissance du légendaire artiste visuel Jean Paul Riopelle, une pièce de circulation commémorative de 2 \$ soulignant la Journée nationale des peuples autochtones ainsi qu'une pièce de circulation commémorative de 1 \$ en l'honneur d'Elsie MacGill, ingénieure canadienne d'exception et grande défenseure des droits des femmes.

Approvisionnement en pièces

(en millions de pièces)	2023	2022	Variation	Variation en %
Dépôts dans les institutions financières	1 660	1 589	71	4
Pièces recyclées	141	133	8	6
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	249	336	(87)	(26)
Total de l'approvisionnement en pièces	2 050	2 058	(8)	-

La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau ci-dessus, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la demande a reculé de 1 % en regard de 2022.

Les dépôts dans les institutions financières constituent le principal canal d'approvisionnement qui permet de combler la demande de pièces; ils sont généralement composés des pièces provenant notamment du transport en commun, du stationnement et des distributeurs automatiques. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la diminution des volumes de pièces vendues par rapport à ceux de 2022 s'explique par l'accroissement des dépôts dans les institutions financières et des pièces provenant des programmes de recyclage.

Stocks du ministère des Finances

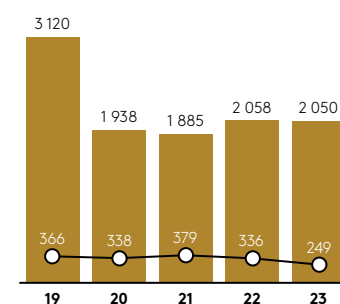
(en millions de dollars)	2023	2022	Variation en \$
Stocks d'ouverture	102,0 \$	84,9 \$	17,1
Nouvelles pièces produites et vendues au ministère des Finances	82,0	135,8	(53,8)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	(94,0)	(118,7)	24,7
Stocks de clôture	90,0 \$	102,0 \$	(12,0)

La Monnaie gère de façon proactive les niveaux des stocks associés aux dépôts dans les institutions financières, aux volumes des machines de recyclage et à sa production de nouvelles pièces afin de s'assurer que, tout au long de l'année, la demande de pièces est comblée comme il se doit et que ses coûts sont bien gérés. Au 31 décembre 2023, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 90,0 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère.

Approvisionnement annuel en pièces de circulation au Canada

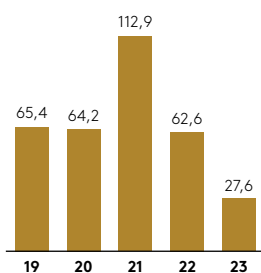
♻️ Pièces vendues aux institutions financières et autres

(en millions de pièces)



Elsie MacGill a fait tomber les barrières en tant qu'ingénieure et grande défenseure des droits des femmes. À titre de femme ayant étudié l'ingénierie et pratiqué le métier d'ingénieure, elle a plusieurs premières à son actif et a reçu beaucoup d'attention lors de la Seconde Guerre mondiale pour avoir orchestré la production canadienne du chasseur Hawker Hurricane. Son dévouement de toute une vie à l'égard des droits des femmes l'a amenée à siéger à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1967.

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères
(en millions de \$)



Pièces de circulation étrangères

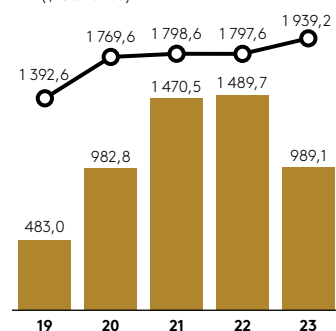
Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont reculé de 56 %, passant de 62,6 millions de dollars en 2022 à 27,6 millions de dollars en 2023. Les occasions de conclure des contrats visant les pièces de circulation étrangères ont été limitées en 2023, car l'inflation élevée a exercé une pression à la baisse sur les budgets d'approvisionnement des banques centrales. Le recul des produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères traduit le fléchissement de 18 % des volumes produits et expédiés d'un exercice à l'autre, ainsi que des changements dans la composition des contrats de production de pièces et de flans.

Produits et services d'investissement

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires, montant brut	3 724,9 \$	4 985,9 \$	(1 261,0)	(25)
Moins les opérations visant des stocks de clients	(1 819,5)	(1 979,3)	159,8	(8)
Produits des activités ordinaires, montant net	1 905,4 \$	3 006,6 \$	(1 101,2)	(37)

Ventes de produits d'investissement en or
(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'or
(\$ US l'once)

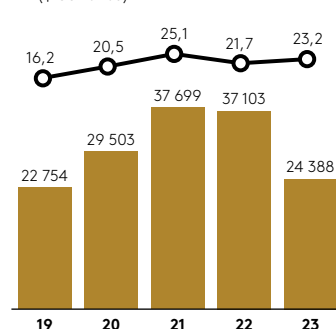


(en milliers d'onces)	2023	2022	Variation	Variation en %
Or	989,1	1 489,7	(500,6)	(34)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(525,7)	(786,8)	261,1	(33)
Onces d'or, nombre net	463,4	702,9	(239,5)	(34)
Argent	24 388,2	37 102,5	(12 714,3)	(34)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(4 000,8)	(4 942,2)	941,4	(19)
Onces d'argent, nombre net	20 387,4	32 160,3	(11 772,9)	(37)

Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a diminué de 37 %, passant de 3,0 milliards de dollars en 2022 à 1,9 milliard de dollars en 2023. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des volumes nets des produits d'investissement en or et en argent vendus, atténuée par la hausse des cours de l'or et de l'argent et l'appréciation du dollar américain, qui a eu une incidence favorable sur la conversion des produits des activités ordinaires de la Société libellés en dollars américains.

Ventes de produits d'investissement en argent
(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'argent
(\$ US l'once)



Produits numismatiques

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques ont progressé de 20 %, passant de 117,7 millions de dollars en 2022 à 140,7 millions de dollars en 2023. En 2023, cette hausse des produits des activités ordinaires était principalement attribuable à l'intérêt suscité par les produits liés au règne de la reine Elizabeth II et au couronnement de Sa Majesté le roi Charles III. La hausse des produits des activités ordinaires suscitée par ces deux collections était d'ailleurs plus importante que celle découlant du lancement de la collection de pièces *Opulence* de la Monnaie en 2022.

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Or	58,7 \$	49,8 \$	8,9	18
Argent	59,6	57,5	2,1	4
Autres produits ¹	22,4	10,4	12,0	115
Total des produits des activités ordinaires	140,7 \$	117,7 \$	23,0	20

¹ Les autres produits comprennent ceux tirés de la vente de pièces en métaux communs, de médailles et d'autres produits connexes.

Charges, autres produits et impôts sur le résultat

Charges (produits)

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	2 008,3 \$	3 112,2 \$	(1 103,9)	(35)
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	32,3 \$	30,9 \$	1,4	5
Frais d'administration	102,7	94,4	8,3	9
Total des charges d'exploitation	135,0 \$	125,3 \$	9,7	8
Produits financiers, montant net	(3,7) \$	(1,2) \$	(2,5)	
Charge d'impôts sur le résultat	5,6 \$	12,0 \$	(6,4)	

Le coût des ventes a diminué de 35 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La diminution du coût des ventes a été en phase avec celle de 34 % du total des produits des activités ordinaires, compte non tenu d'une hausse de 3,1 millions de dollars de la perte à la réévaluation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, facteur comptabilisé dans le coût des ventes.

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont alourdies de 8 % en 2023, passant de 125,3 millions de dollars en 2022 à 135,0 millions de dollars en 2023. L'augmentation des frais d'administration a résulté essentiellement de l'augmentation prévue de la rémunération du personnel pour soutenir les activités courantes ainsi que de l'augmentation attendue des frais pour appuyer le programme numérique et la transformation des activités.

La négociation d'une convention collective en 2023, qui s'est soldée par une hausse de 5,3 millions de dollars de la rémunération du personnel d'un exercice à l'autre, a aussi eu une incidence de 3,6 millions de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement, sur le coût des ventes et les charges d'exploitation.

Les produits financiers ont augmenté de 2,5 millions de dollars du fait des intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et d'un placement à court terme acheté et vendu en 2023.

La charge d'impôts sur le résultat a diminué de 6,4 millions de dollars par rapport à celle de 2022, ce qui reflète la diminution des résultats d'exploitation d'un exercice à l'autre.

Liquidités et ressources en capital

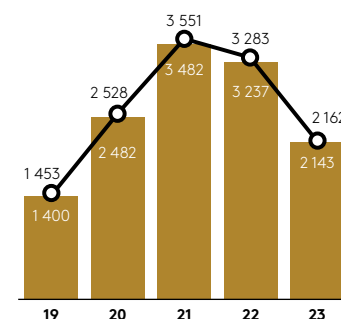
Flux de trésorerie

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	59,8 \$	79,3 \$	(19,5)	(25)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	21,1 \$	84,1 \$	(63,0)	(75)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(32,0) \$	(22,5) \$	(9,5)	42
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(7,7) \$	(51,9) \$	44,2	(85)

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2023 se sont établis à 21,1 millions de dollars, en baisse de 63 millions de dollars par rapport à ceux de 2022, ce qui s'explique essentiellement par le recul des volumes de produits d'investissement et l'affaiblissement de la production de pièces de circulation étrangères à la fin de 2023, facteurs contrebalancés en partie par les paiements d'impôts sur le résultat moins élevés en 2023 qu'en 2022.

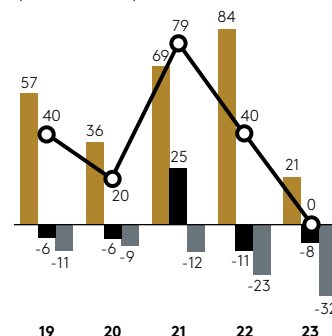
Coût des ventes et des charges d'exploitation contre les produits des activités ordinaires

(en millions de \$)



Activités des flux de trésorerie contre les dividendes versés

(en millions de \$)



■ Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation

■ Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement (à l'exclusion des dividendes)

■ Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement

○ Dividendes versés

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 32,0 millions de dollars en 2023, soit 9,5 millions de dollars de plus qu'en 2022, à cause principalement d'investissements réalisés dans du matériel de production aux usines de Winnipeg et d'Ottawa dans le cadre de la mise en œuvre continue de la stratégie à long terme de la Monnaie.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 7,7 millions de dollars en 2023, en baisse de 44,2 millions de dollars par rapport à ceux de 2022. Au quatrième trimestre de 2022, la Société a déclaré et versé au gouvernement du Canada un dividende de 40,7 millions de dollars représentant le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise et prédéterminée dans le Plan d'entreprise de la Monnaie. La Société n'a versé aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cependant, en janvier 2024, elle a déclaré et versé au gouvernement du Canada un dividende de 4,0 millions de dollars. La Société a effectué des remboursements prévus de 9 millions de dollars et de 6 millions de dollars sur ses emprunts en 2022 et en 2023, respectivement.

Facilités d'emprunt

À l'ouverture de l'exercice 2023, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 24 millions de dollars. Au cours de l'exercice, des remboursements prévus de 6 millions de dollars ont été effectués, ce qui a eu pour effet de ramener le total du solde des emprunts à long terme en cours à 18 millions de dollars au 31 décembre 2023. À l'ouverture de cet exercice, le ratio de ses emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:06 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:09. Il y a lieu de se reporter à la note 17 annexe aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2023, à la page 84, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

Risques financiers

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture et de gestion des risques qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers et stratégies de transfert des risques.

Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Par rapport au dollar US, le dollar canadien	augmente	Diminution des produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits et services en dollars US Diminution des coûts engagés en dollars US Augmentation du coût des ventes des produits vendus en dollars US qui est engagé et/ou passé en charges en dollars canadiens Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale et du coût des ventes
Les coûts d'approvisionnement en métaux précieux et leurs taux de location	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux
Le prix d'un kilo de nickel augmente	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Les taux d'intérêt	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux



Inspirée de la figure allégorique trônant au-dessus du Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa, la pièce de 50 \$ en argent fin 2023 - Allégorie de la Paix est une interprétation tridimensionnelle et riche en détails de la figure de la Paix. Rappelant l'orfèvrerie fine ajourée, la figure est visible des deux côtés de la pièce, ce qui crée deux faces spectaculaires rehaussées d'un élément plaqué or poli à la main.

Rendement pour le gouvernement du Canada

En janvier 2024, la Monnaie a déclaré et versé un dividende de 4,0 millions de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada, en lien avec l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le tableau suivant résume le rendement total de la Monnaie pour le Canada dans les cinq derniers exercices.

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dividendes versés	40,0 \$	20,0 \$	78,9 \$	40,7 \$	- \$	179,6 \$
Impôts sur le résultat payés	15,5	2,2	3,2	31,2	1,2	53,3
Total du rendement pour le Canada	55,5 \$	22,2 \$	82,1 \$	71,9 \$	1,2 \$	232,9 \$

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Il y a lieu de se reporter aux notes 13, 14, 15 et 27 annexes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 81 et 94 respectivement, pour obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

Réalisations par rapport au Plan d'entreprise

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2023-2027 n'ont pas été atteints.

La reprise de la demande de métaux précieux observée au quatrième trimestre de 2023 n'a pas complètement compensé la baisse soudaine et considérable de la demande mondiale de produits d'investissement qui a eu lieu au troisième trimestre de 2023. Une surveillance étroite des conditions du marché des produits d'investissement et l'établissement de priorités quant à la capacité de production au quatrième trimestre de 2023 ont permis à la Monnaie de cerner les possibilités d'amélioration de la rentabilité tout en gérant activement ses charges d'exploitation. La Monnaie a ainsi été en mesure de faire croître ses résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments à 24,1 millions de dollars, tout près de l'objectif de 25,5 millions de dollars qu'elle avait fixé pour l'exercice.

La Monnaie a par ailleurs réalisé la réduction prescrite de 5 % des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages, compte non tenu des charges engagées pour ses activités en cours liées au programme numérique et à la transformation des activités. Cette réduction avait été mandatée par le ministère des Finances dans le cadre des réductions des dépenses gouvernementales annoncées en 2023.

Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR dont se servent la direction et d'autres parties prenantes pour comparer les résultats financiers de la Monnaie avant l'incidence des variations hors trésorerie des évaluations, des impôts et d'autres éléments. Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2023	2022
Résultats de l'exercice	16,6 \$	34,9 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	5,6	12,0
Dons à usage déterminé par l'actionnaire	1,2	1,1
Perte nette (gain net) de change ¹	0,2	(0,4)
Perte (gain) à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale ²	0,5	(2,6)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	24,1 \$	45,0 \$

¹ La perte nette de change pour 2023 ne tient pas compte d'un gain de néant (gain de 0,2 million de dollars en 2022) lié à l'atténuation du risque de change découlant d'un contrat en particulier.

² La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits, ce qui exclut l'incidence d'une perte de change de 1,3 million de dollars (gain de 3,4 millions de dollars en 2022).



À l'occasion des célébrations canadiennes du couronnement de Sa Majesté le roi Charles III, première investiture formelle d'un nouveau monarque en sept décennies, la Monnaie royale canadienne a souligné l'événement historique en lançant des pièces de collection au monogramme royal de Sa Majesté. Cette pièce est faite d'or pur à 99,99 %.



Une nouveauté dans la luxueuse et exceptionnelle collection *Opulence* en 2023! Cette pièce est ornée de quelques-unes des pierres précieuses les plus rares au monde : des diamants roses de la célèbre mine Argyle. La pièce de 10 oz en platine pur – Éclat est un ajout exceptionnel à cette collection qui redéfinit la rareté. Elle allie le platine pur à 99,95 % à des diamants roses qui forment une fleur de cerisier constellée d'éclats scintillants.

Diversification de la clientèle

Il s'agit du risque que la Monnaie dépende trop fortement d'un nombre restreint de clients, lesquels représentent une part importante de ses sources de revenus. La Monnaie continue d'atténuer ce risque en menant un examen exhaustif de toutes ses activités afin d'élaborer un portefeuille de produits et services selon une approche axée sur la clientèle. En outre, elle s'efforce activement de recruter de nouveaux clients, de conserver sa clientèle et d'augmenter ses ventes dans ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux. La Monnaie a ciblé une nouvelle clientèle et de nouveaux marchés grâce à l'élaboration d'une stratégie de produits numismatiques et d'investissement hybrides.

Attentes à l'égard de la stagflation

Il s'agit du risque que les prévisions de récession et d'inflation se confirment, et ce, malgré la mise en place de mesures de politique monétaire, ce qui se traduirait par des pressions à long terme sur les marges. Afin d'atténuer l'incidence sur ses marges, la Monnaie a entrepris un examen approfondi des frais d'administration et des dépenses discrétionnaires, y compris des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages. Parallèlement, la Monnaie poursuit l'optimisation de la capacité de production aux installations d'Ottawa et de Winnipeg.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Bassin de talents

Il s'agit du risque que le plan sur les ressources humaines et le personnel externe ne puisse être réalisé à cause de la concurrence qui s'exerce sur le marché, ce qui pourrait faire en sorte que la Monnaie n'ait pas la capacité requise pour poursuivre la transformation de ses activités.

La Monnaie s'efforce de renforcer la proposition de valeur au personnel en mettant l'accent sur la diversité, l'équité et l'inclusion, les facteurs ESG, les parcours professionnels à la Monnaie et les modalités de travail flexibles. En outre, des plans de relève sont élaborés en vue de maintenir l'excellence de la Monnaie et de veiller à ce que les talents soient en voie de perfectionnement et prêts à prendre le relais dans l'ensemble de l'organisation.

Cybersécurité

Il s'agit du risque que la Monnaie subisse des pertes (financières ou d'exploitation, ou atteintes à la réputation) par suite d'une cyberattaque ou d'une violation de données. La Monnaie continue d'axer ses projets visant la cybersécurité sur la culture, la résilience, l'harmonisation et la gouvernance.

Ancienne plateforme technologique

Il s'agit du risque que les anciennes applications ou infrastructure de la Monnaie accusent des défaillances et que les équipes n'y aient plus accès ou que surviennent de graves problèmes de perte de données ou de dégradation de leur intégrité.

Sa feuille de route exhaustive du programme numérique lui permet d'atténuer ce risque. Son plus récent Plan d'entreprise prévoit des investissements ciblés en vue de la mise à niveau de l'expérience numérique et des plateformes de planification des ressources à l'échelle de l'entreprise.

Chaîne d'approvisionnement

Il s'agit du risque que la Monnaie ne puisse se procurer ou fournir des produits et services en temps opportun et à un coût raisonnable. La Monnaie fait appel à de multiples fournisseurs lorsqu'elle le peut et augmente ses délais de production et d'approvisionnement afin d'atténuer les conséquences que ce risque pourrait avoir sur ses activités et ses projets.



Kathleen « Kit » Blake Coleman (1856-1915), pionnière du journalisme, a ouvert la voie à une meilleure représentation dans les salles de presse au Canada. L'intrépide rédactrice en vedette sur le dollar éprouve numismatique en argent 2023 a marqué l'histoire en devenant la première correspondante de guerre accréditée en Amérique du Nord. La silhouette en collage au revers de la pièce évoque des moments marquants de sa vie.



La Monnaie royale canadienne a fabriqué la pièce de circulation mauricienne de une roupie 2023, ce qui marque sa première commande pour la Banque de Maurice. Le revers de cette pièce en acier plaqué nickel présente les armoiries de Maurice.



La pièce de 1 kilo en argent pur – Corbeau apportant la lumière met en scène la création du monde tel qu'on le connaît par Corbeau, une histoire transmise de génération en génération. Le motif au revers, œuvre de l'artiste tahltan Alano Edzerza, montre une interprétation de cette légende. Imitant l'aspect d'un panneau de bois sculpté, il est rehaussé de rayons plaqués or qui évoquent le pouvoir des enseignements ancestraux.

Mise en œuvre des facteurs ESG

Il s'agit du risque que la Monnaie n'ait pas la capacité de réaliser en temps opportun ses objectifs ou visées à l'égard des facteurs ESG ou de combler les attentes de sa clientèle, de son actionnaire ou de son personnel en ce domaine et que sa réputation en soit entachée.

La Monnaie affecte expressément des ressources à la mise en œuvre de mesures ESG. Elle a d'ailleurs élaboré un plan en vue d'appliquer, d'ici 2024, les recommandations du GIFCC concernant la présentation d'informations.

Estimations comptables cruciales, adoption de nouvelles normes comptables et faits nouveaux en comptabilité

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 4 annexes aux états financiers consolidés audités de la Monnaie, commençant aux pages 65 et 68, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

Frais de voyages, d'accueil et de conférences

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie.

	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Voyages	2,1 \$	1,6 \$	0,5	31
Accueil	0,2	0,2	-	-
Conférences	0,1	0,1	-	-
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	2,4 \$	1,9 \$	0,5	26

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de voyages ont continué d'augmenter pour atteindre les niveaux d'avant la pandémie. En 2023, le Conseil d'administration de la Monnaie a engagé des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de 0,2 million de dollars, ce qui correspond aux frais engagés en 2022.

Contrôles internes et procédures

La Monnaie a instauré un cadre de contrôle interne, ce qui inclut des contrôles internes en matière de rapports financiers ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information. La présidente et le vice-président, Finances et Administration, et chef de la direction financière de la Monnaie ont mis en œuvre un processus d'évaluation interne afin d'estimer l'efficacité de ces contrôles. Ce processus remplit les exigences concernant les meilleures pratiques prescrites par le Règlement 52-109 qu'ont publié les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En tant que société d'État, la Monnaie s'est conformée volontairement à certaines règles et exigences du Règlement 52-109. Les évaluations aux 31 décembre 2022 et 2023 étaient fondées sur une estimation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que tous les renseignements requis sont recueillis et transmis à la haute direction, ce qui inclut la présidente et le chef de la direction financière, en temps opportun de sorte que la Monnaie puisse prendre des décisions éclairées au sujet des informations à divulguer auprès du public. La présidente et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information en lien avec la rédaction du présent rapport de gestion et l'établissement des états financiers consolidés et ont conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2023, leur conception et leur fonctionnement avaient été efficaces.

Contrôles internes en matière de rapports financiers

Les contrôles internes en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés sont établis conformément aux IFRS. Cependant, en raison des limites qui leur sont inhérentes, il se peut que les contrôles internes en matière de rapports financiers ne puissent fournir qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. La présidente et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie en se fondant sur les critères énoncés dans le document *Internal Control - Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et sur les Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes. S'appuyant sur cette évaluation, la présidente et le chef de la direction financière ont conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2023, la conception et le fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie avaient été efficaces.

Perspectives

Le Plan d'entreprise 2024-2028 de la Monnaie a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie UNE seule Monnaie, laquelle a été approuvée en 2020, la Monnaie continuera, en 2024, à adapter ses activités liées aux pièces de circulation afin que l'écosystème canadien des pièces demeure en étroite connexion avec les Canadiens et les Canadiennes et puisse répondre dans l'avenir à leurs besoins en matière de commerce et d'échanges et que la Société puisse tirer parti de la demande internationale pour les pièces bimétalliques en saisissant les occasions liées aux pièces de circulation étrangères qui se présentent à elle. La Monnaie met aussi l'accent sur l'investissement et la diversification alors qu'elle élargit sa capacité de production de métaux précieux, notamment sa capacité d'entreposage, tout en continuant de se concentrer sur son éventail de produits numismatiques. Dans tous ces secteurs, la Monnaie vise à créer une valeur économique pour le Canada d'une manière qui soit à la fois socialement et écologiquement responsable, et ce, depuis ses pratiques de formation et ses contrôles opérationnels jusqu'à ses investissements en recherche-développement.

En 2024, la Monnaie s'est engagée à réaliser les réductions de dépenses gouvernementales requises en ce qui a trait aux charges d'exploitation, y compris une réduction de 15 % des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages, compte non tenu des charges liées au programme numérique et à la transformation des activités, ainsi qu'une réduction de 0,8 % de toutes les autres charges d'exploitation.



La pièce de 1 oz en or pur – Hommage à la diversité du Canada : Savoir et symbiose met en vedette le principe haïda de *gina 'waadluxan gud ad kwaagid*, ou « tout est interdépendant ». Ce concept est symbolisé par des illustrations aux lignes de contour prononcées qui forment un cercle sans début ni fin.



Jean Paul Riopelle s'est attiré les éloges avec des œuvres qui l'ont hissé parmi les plus grands artistes du 20^e siècle. Émise en l'honneur de son 100^e anniversaire de naissance, cette pièce en or pur à 100 % met en vedette la sculpture en bronze *Petit hibou*, frappée en relief exceptionnel dans de l'or extrait de mines du Québec.

Secteur des pièces de circulation

Pièces de circulation canadiennes

La Monnaie prévoit qu'en 2024, l'offre et la demande de pièces en 2024 seront similaires à ce qu'elles ont été en 2023, car les besoins de l'écosystème semblent avoir atteint des niveaux stables après la pandémie. Bien que, globalement, la circulation des pièces pourrait être comparable à ce qui a été observé l'an passé, des disparités régionales pourraient apparaître puisque le retour à la normale se fait à un rythme différent selon les secteurs et les régions géographiques.

Pendant cette transition, la Monnaie s'engage à collaborer avec les parties prenantes de l'écosystème pour assurer une disponibilité sans faille des pièces à l'appui des échanges et du commerce. Mettant à contribution ses systèmes, ses partenariats et les sondages menés en continu, la Monnaie est prête à répondre aux besoins en pièces changeants des différents secteurs.

Pièces de circulation étrangères

Il est prévu qu'au cours des 12 prochains mois, des appels d'offres seront émis pour la production d'environ 3 milliards de pièces et de flans; la Monnaie prévoit que ses capacités lui permettraient de répondre aux exigences relatives à 2 à 2,5 milliards de ces pièces.

Si la demande de numéraire a atteint un plateau relatif dans les économies avancées, elle demeure relativement stable dans les économies émergentes, les échanges et le commerce de tous les jours y étant très dépendants du numéraire. Nombreuses sont les économies qui subissent les effets de l'inflation et/ou de la dévaluation de leur monnaie, ce qui exerce de la pression sur leurs budgets d'approvisionnement. L'inflation a un effet double sur la demande de pièces : la demande de pièces de plus faible valeur est réduite, car le pouvoir d'achat qu'elles confèrent diminue, tandis que la demande de pièces dont la valeur nominale est plus élevée et les possibilités de convertir les billets en pièces augmentent.

Bon nombre de banques centrales sont à la recherche de moyens de réduire les coûts dans le cadre de leurs programmes visant la monnaie, et la récente volatilité des prix des alliages rend les solutions de placage encore plus intéressantes. La Monnaie met l'accent sur les nouvelles occasions, étant donné que l'offre excédentaire continuer d'exacerber la concurrence au niveau des prix de sa gamme de produits traditionnels.

Secteur des métaux précieux

Produits et services d'investissement

La Monnaie continue de surveiller le ralentissement du marché des produits d'investissement qui a débuté au troisième trimestre de 2023 et elle continue également de repenser les prix et la composition de ses produits d'investissement puisque les conditions du marché évoluent. Pour les douze prochains mois, elle continuera de mettre l'accent sur les stratégies axées sur la clientèle, les marchés et la distribution ainsi que l'affinage d'or et les produits en or, en plus de rechercher des débouchés attrayants pour ses services d'entreposage afin de conserver sa part de marché, tout en gérant soigneusement ses coûts d'exploitation. La Monnaie prévoit aussi de rendre opérationnelle la production de flans destinés aux produits d'investissement en argent dans ses installations de Winnipeg en 2024.

Produits numismatiques

La Monnaie mise toujours sur son approche axée sur la clientèle et se concentre sur l'amélioration de l'expérience client et du rendement à long terme de la Ligne des produits numismatiques. La Monnaie continue de mettre en œuvre et d'appliquer des stratégies de produits qui visent à rejoindre une nouvelle clientèle sur de nouveaux marchés et sur des marchés émergents.



La pièce en argent fin rehaussée d'une technologie à lumière noire 2023 - Cratère des Pingualuit : Œil de cristal du Nunavik montre deux représentations du lac du cratère des Pingualuit, lequel a été formé lorsqu'une météorite a frappé le Nord du Québec il y a environ 1,4 million d'années. Sous une lumière normale, le revers montre le lac et une vue de l'espace; sous la lumière noire, le motif montre la météorite en feu fonçant vers la Terre, quelques instants avant l'impact.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des hypothèses concernant la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les débouchés prévus. Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces hypothèses sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d'exploitation du présent rapport de gestion ainsi qu'à la note 9, *Instruments financiers et gestion des risques financiers*, annexe aux états financiers consolidés audités de la Monnaie.

Lorsque la Monnaie présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu'en date du 7 mars 2024, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation, ou pour tout autre motif que ce soit.



Création de l'équipe Recherche-développement de la Monnaie, la pièce de 5 oz en argent pur – Monarque butinant sur une fleur présente une scène interactive en trois dimensions d'un monarque virevoltant autour d'un aster. Le mouvement produit par cette technologie offre un tableau captivant de la faune et de la flore riches et diversifiées du Canada.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de sa filiale entièrement détenue.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

La présidente,



Marie Lemay, IAS.A

*Le vice-président, Finances et
Administration, et chef de la direction
financière,*



Francis Mensah, MBA, CFA, CPA, CMA

*La directrice principale, Finances,
et chef comptable,*



Jana Fritz, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 7 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

À la ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et ses règlements, la charte et les règlements administratifs de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dennis Fantinic, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 7 mars 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2023	2022
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		59 825 \$	79 282 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	5	16 888	26 656
Impôts sur le résultat à recevoir		7 947	6 881
Charges payées d'avance et autres avances	6	3 640	8 599
Stocks	7	68 825	56 228
Actifs sur contrat	8	17 527	18 292
Actifs financiers dérivés	9	2 764	514
Total des actifs courants		177 416	196 452
Actifs non courants			
Charges payées d'avance et autres avances	6	411	165
Actifs sur contrat	8	2 908	-
Actifs financiers dérivés	9	-	107
Actifs d'impôts sur le résultat différés	23	26 707	31 027
Immobilisations corporelles	10	163 500	140 694
Immeuble de placement	11	219	236
Immobilisations incorporelles	12	3 857	4 680
Actifs au titre des droits d'utilisation	13	5 375	6 864
Total des actifs non courants		202 977	183 773
Total de l'actif		380 393 \$	380 225 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	14	51 449 \$	58 356 \$
Provisions	15	2 229	4 568
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	16	390	343
Passifs sur contrat et provisions contractuelles	8	14 303	14 107
Emprunt	17	6 024	6 032
Obligations locatives	13	1 635	1 558
Obligations au titre des avantages du personnel	18	3 595	3 266
Passifs financiers dérivés	9	6	2 960
Total des passifs courants		79 631	91 190
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	14	-	36
Provisions	15	928	913
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	16	116 792	115 471
Passifs sur contrat et provisions contractuelles	8	518	-
Emprunt	17	12 000	18 000
Obligations locatives	13	4 180	5 684
Obligations au titre des avantages du personnel	18	11 129	10 501
Total des passifs non courants		145 547	150 605
Total du passif		225 178	241 795
Capitaux propres			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		115 215	98 430
Total des capitaux propres		155 215	138 430
Total du passif et des capitaux propres		380 393 \$	380 225 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 27)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Approuvé au nom du
Conseil d'administration

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark, IAS.A

Le président du
Comité de vérification,



Gilles Patry

Approuvé au nom de la
direction

La présidente de
la Monnaie,



Marie Lemay, IAS.A

Le vice-président,
Finances et Administration, et
chef de la direction financière,



Francis Mensah

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2023	2022
Produits des activités ordinaires	20	2 161 969 \$	3 282 462 \$
Coût des ventes	19, 21	2 008 251	3 112 197
Marge brute		153 718	170 265
Frais de marketing et ventes	19, 21	32 342	30 854
Frais d'administration	19, 21, 24	102 664	94 417
Charges d'exploitation		135 006	125 271
(Perte nette) gain net de change	22	(226)	580
Résultats d'exploitation		18 486	45 574
Produits financiers, montant net		3 725	1 236
Autres produits		3	45
Résultats avant impôts sur le résultat		22 214	46 855
Charge d'impôts sur le résultat	23	(5 637)	(12 005)
Résultats de l'exercice		16 577	34 850
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Profit net non réalisé sur couvertures de flux de trésorerie		–	17
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies		208	1 765
Autres éléments du résultat global, après impôts		208	1 782
Résultat global total		16 785 \$	36 632 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2021		40 000 \$	102 515 \$	(17) \$	142 498 \$
Résultats de l'exercice		-	34 850	-	34 850
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	1 765	17	1 782
Dividendes versés	9.1	-	(40 700)	-	(40 700)
Solde au 31 décembre 2022		40 000 \$	98 430 \$	- \$	138 430 \$
Résultats de l'exercice		-	16 577	-	16 577
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	208	-	208
Solde au 31 décembre 2023		40 000 \$	115 215 \$	- \$	155 215 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

¹ Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2023	2022 (Note 25.1)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Résultats de l'exercice		16 577	\$ 34 850 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Dotation aux amortissements	21	18 207	19 770
Charge d'impôts sur le résultat	23	5 637	12 005
Produits financiers, montant net		(3 725)	(1 236)
Autres produits		(3)	(45)
Perte nette de change		(2 435)	(669)
Ajustements des autres produits et dépenses	25.2	(6 664)	(12 752)
Variation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale		77	(2 715)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	25.2	(8 301)	69 283
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant intérêts et impôts sur le résultat			
		19 370	118 491
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	25.2	(2 090)	(35 305)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	25.2	3 789	947
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation		21 069	84 133
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(31 322)	(20 469)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(654)	(2 055)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(31 976)	(22 524)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			
Dividendes versés	9.1	–	(40 700)
Remboursement d'emprunts	17	(6 000)	(9 000)
Paiements en capital sur contrats de location	13	(1 703)	(2 218)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(7 703)	(51 918)
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(847)	288
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(19 457)	9 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		79 282	69 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		59 825	\$ 79 282 \$
Composants de la trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Trésorerie		59 825	\$ 59 282 \$
Équivalents de trésorerie		–	\$ 20 000 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. NATURE ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de circulation qui ont cours au Canada et en gère le cycle de vie pour le compte du gouvernement du Canada.

En 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonne aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son Plan d'entreprise. La Société a respecté ce décret.

La Société produit des pièces pour soutenir les activités commerciales du Canada, gère le système de monnayage du pays de sorte à optimiser son efficacité et sa rentabilité et est un fabricant mondialement renommé de produits d'investissement et de pièces de collection en métaux précieux. Elle est également l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et des installations principales sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G8, Canada et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), R2J 3E7, Canada.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et elle est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Même si elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique, la Société est, dans certains États, assujettie à l'impôt sur le revenu étatique.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »). Les méthodes énoncées ci-après ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes figurant dans les présents états financiers consolidés.

Le 7 mars 2024, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2.2 Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc., qui est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

2.3 Conversion des devises étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans les présents états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

2.4 Produits des activités ordinaires

2.4.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis

La Société tire des produits des activités ordinaires des contrats conclus avec des clients lorsqu'elle remplit les obligations de prestation aux termes de ces contrats. Les obligations de prestation peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Pour certains contrats, le contrôle de l'actif est transféré progressivement au client par la Société. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation; ou
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; et/ou
- le client a accepté l'actif.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation canadiennes

La Société fournit au ministère des Finances du gouvernement du Canada un service de gestion du cycle de vie entier des pièces de monnaie, ce qui englobe des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage, d'entreposage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré. Le contrôle est habituellement transféré au moment de la livraison des pièces ou de la prestation des services connexes.

Les produits des activités ordinaires associés à la gestion du mouvement des pièces de circulation canadiennes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le gouvernement du Canada, lequel répond, selon la Société et à la lumière de ses pratiques commerciales normales avec le gouvernement du Canada, à la définition d'un contrat aux fins comptables. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation étrangères

La Société fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont comptabilisés soit progressivement, à mesure que les obligations de prestation aux termes d'un contrat sont remplies, soit à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins (produits de pièces de circulation étrangères) sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément et prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

Produits des activités ordinaires : produits et services d'investissement

La Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont généralement gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés à un moment précis en ce qui a trait aux dépôts, aux virements et aux retraits, ou au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être comptabilisées à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits des activités ordinaires et le coût des ventes sont comptabilisés à leur montant net et aucun produit des activités ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

Produits des activités ordinaires : produits numismatiques

La Société assure la création de motifs de médailles et de pièces de collection, la fabrication ainsi que la vente de ces produits à des clients du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés.

Une provision au titre des retours, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits des activités ordinaires ne sont pas comptabilisés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

2.4.2 Paiements anticipés reçus de clients

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires que lorsque le contrôle des produits ou des services en question est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Emprunt	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur

2.5.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.6 Actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture.

2.6.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie excédentaire de la Société est conservée dans des comptes auprès de banques commerciales ou investie pour gagner des revenus de placement tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement et se composent de placements arrivant à échéance au plus tard trois mois après l'acquisition ou encore de placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.6.2 Créances clients, montant net et créances diverses

Les créances clients, montant net, et créances diverses comprennent des actifs financiers et des actifs non financiers. Les actifs financiers incluent les créances clients, montant net, ainsi que d'autres créances financières courantes.

Les créances clients, montant net, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances clients, montant net, sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, coût qui est diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

2.6.3 Actifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 9.2.3.

2.6.4 Dépréciation d'actifs financiers, d'actifs sur contrat et de créances locatives

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, s'il y a lieu, à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti;
- des créances locatives; et
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients, des créances locatives et des actifs sur contrat sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers, créances locatives et actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne IFRS 15), utilisant à cette fin un modèle prospectif mettant en jeu les pertes de crédit attendues. Pour calculer la dépréciation, le modèle tient compte des événements passés et des conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période de présentation de l'information financière, et ce, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs sur contrat et des créances locatives sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

2.6.5 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie générés par l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Tous les passifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.7.1 Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer comprennent des passifs financiers et des passifs non financiers. Les passifs financiers incluent les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer en lien avec de futures dettes fournisseurs. Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont des passifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les passifs financiers de cette catégorie sont classés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

2.7.2 Emprunt

L'emprunt est comptabilisé initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, l'emprunt est évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.7.3 Passifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le passif financier est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 9.2.3.

2.7.4 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2.8 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte en résultat net est déterminé en fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

2.9 Immobilisations corporelles

2.9.1 Comptabilisation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, exception faite des projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, projets qui sont comptabilisés au coût.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

2.9.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	5-60 ans
Matériel	2-40 ans

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs indiquées ci-dessus.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an, et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance régulière sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

2.9.4 Décomptabilisation

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.10 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cours normal des activités, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué de terrains vacants à son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 11.

2.11 Immobilisations incorporelles

2.11.1 Logiciels

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. Les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels sont inscrits à l'actif lorsque la Société a le contrôle du logiciel sous-jacent. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs pertinentes.

2.11.2 Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les activités de développement comprennent un plan ou un modèle en vue de la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La Société n'inscrit les dépenses de développement à l'actif que si elle peut les évaluer de façon fiable, que le produit ou le procédé est réalisable du point de vue technique ou commercial, que des avantages économiques futurs sont probables, et qu'elle a l'intention et possède suffisamment de ressources pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses comptabilisées à l'actif englobent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects qui sont attribuables directement à préparer l'actif pour son utilisation visée, ainsi que les coûts d'emprunts inscrits à l'actif. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.12 Contrats de location

Identification des contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société établit si :

- le contrat met en jeu l'utilisation d'un bien déterminé : le bien peut être implicitement ou explicitement spécifié et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien ne peut alors être identifié;
- la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de sa période d'utilisation; et
- la Société a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Société dispose de ce droit si elle a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence quant à la façon d'utiliser le bien et à quelle fin.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Dans le cas d'un contrat qui est ou qui contient un contrat de location, la Société constate un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date où le contrat débute. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté au titre de tout paiement de loyer effectué à la date du début du contrat ou avant cette date; plus
- les coûts directs initiaux engagés, s'il en est; plus
- une estimation des coûts qu'il faudra engager aux fins du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent ou de sa remise en état ou de la restauration du lieu; moins
- tout avantage incitatif à la location reçu.

La Société amortit les actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de ces actifs ou jusqu'au terme de la durée du contrat s'il est antérieur. Cette durée englobe le temps durant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début du contrat, valeur qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux n'est pas disponible, du taux d'emprunt marginal de la Société. Son taux d'emprunt marginal est calculé au moyen de la courbe de rendement coupon zéro que publie la Banque du Canada, ce qui est ajusté au titre du risque de crédit.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris ceux en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat;
- les sommes qui devraient être à payer aux termes d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera l'option de prolongation; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable qu'elle ne le résiliera pas.

Après son évaluation initiale, l'obligation est réduite au titre des paiements effectués et augmentée pour tenir compte des intérêts. La Société réévalue l'obligation locative s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou dans l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est porté en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur en ayant recours aux mesures de simplification prévues par IFRS 16. Au lieu de constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements en lien avec ces contrats de location sont constatés comme une charge imputée en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des contrats.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur

Lorsque la Société est le bailleur, elle doit déterminer à la date de passation de chaque contrat de location s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour classer chaque contrat de location, la Société évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, il s'agit d'un contrat de location-financement, sinon c'est un contrat de location simple. Dans le cadre de son évaluation, la Société tient compte de certains facteurs, dont les suivants :

- la durée du contrat de location couvre ou ne couvre pas la majeure partie de la durée de vie économique du bien sous-jacent, même s'il n'y a pas de transfert de propriété;
- le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent;
- le preneur a l'option d'acheter le bien sous-jacent à un prix dont on s'attend à ce qu'il soit suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exercable pour que, dès la date de passation du contrat de location, il existe une certitude raisonnable que l'option sera exercée;
- à la date de passation du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien sous-jacent; et (ou)
- le bien sous-jacent est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modifications majeures.

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

En plus d'examiner les valeurs comptables de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'y déceler des indices de perte de valeur, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

2.14 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

La Société a établi qu'elle était toujours incapable d'estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 3.1.1. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des sorties de trésorerie prévu qui sera engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur contrebalancé en partie par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats. Si la Société peut établir une estimation raisonnable des rachats, le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale serait réduit au cours de la période où l'estimation est faite et des produits seraient constatés dans l'état consolidé du résultat global.

2.15 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les métaux précieux sont inclus dans les stocks s'ils ont été achetés directement, s'ils ont été extraits grâce à un processus d'affinage ou si une pièce numismatique ne figure plus dans les travaux en cours mais plutôt dans les produits finis. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours ordinaire des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.16 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

2.17 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme des impôts sur le résultat exigibles et des impôts sur le résultat différés.

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

2.17.1 Impôts sur le résultat exigibles

Les impôts sur le résultat exigibles sont fondés sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère des résultats déclarés dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôts sur le résultat exigibles de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.17.2 Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition et la législation fiscale qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

2.18 Obligations au titre des avantages du personnel

2.18.1 Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés, les primes et d'autres types d'avantages à court terme. Seuls les membres du personnel embauchés pour une durée déterminée de plus de six mois ou sur une base permanente sont admissibles aux avantages à court terme, tandis que tous les membres du personnel employés au 31 décembre 2023 ou 2022 qui comptaient au moins trois mois de service pendant l'année sont admissibles au versement d'une prime.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme coût des ventes ou charge d'exploitation en résultat net.

2.18.2 Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel permanent de la Société ou les membres du personnel embauchés pour une durée déterminée de plus de six mois sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

2.18.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés et anciens employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont portés en résultat net à l'état du résultat global à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

2.18.4 Obligations au titre d'autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, que l'on ne s'attend pas à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les congés spéciaux s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

2.19 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

3. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS CRUCIAUX

3.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction de la Société a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que celles à venir.

Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont indiqués ci-après.

3.1.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale tient compte d'une estimation de la valeur du contenu de métaux précieux des pièces qui sont vendues à leur valeur nominale et qui sont en circulation, ce qui est fondé sur le prix du marché de l'argent, ainsi que d'une estimation des coûts à engager aux fins des rachats de ces pièces en circulation, selon les coûts d'expédition et de manutention en vigueur. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.14, et sur les actifs d'impôt différé connexes. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est indiquée à la note 16.

3.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre des droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée ainsi que les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront ces actifs. Les durées d'utilité des actifs sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre des droits d'utilisation à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 10, 12 et 13, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation se sont dépréciés, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital de la Société est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits des activités ordinaires futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations auraient une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et pourraient entraîner des ajustements importants à la valeur comptable de l'actif concerné.

3.1.3 Stocks de métaux précieux et leur rapprochement

La Société, en qualité d'affineur, affine des métaux précieux, surtout l'or, lesquels sont les sous-produits d'un processus d'affinage qui permet d'extraire non seulement l'or, mais aussi d'autres métaux précieux. La Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux des sous-produits. Une fois que les règlements finaux ont été convenus par la Société elle-même ou avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société tente de minimiser la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks lors de la prise d'inventaire afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement concernant les métaux précieux.

Par ailleurs, le processus d'affinage permet à la Société de récupérer des métaux précieux. La Société estime la quantité de métaux précieux récupérée en fonction des résultats passés.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs dans l'estimation.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.1.4 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

3.2.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

En déterminant la méthode comptable appropriée qu'il fallait utiliser à l'égard des transactions mettant en jeu des pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale et l'incidence connexe sur les actifs d'impôt différé.

En 2016, la Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite. Au 31 décembre 2023, la meilleure estimation veut toujours que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, cela pourrait modifier fortement la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est indiqué à la note 2.14. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est présentée à la note 16.

3.2.2 Indices de dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2023 et en 2022, aucun nouvel indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

3.2.3 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

3.2.4 Détermination du montant et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges connexes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Dans le cas des contrats de production à forfait de pièces de circulation pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle à mesure que les produits sont fabriqués. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être démontrés, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les montants à payer aux clients sont estimés et déduits des produits des activités ordinaires sauf si la Société reçoit d'un client donné un service spécifique pouvant être identifié, auquel cas le montant à lui payer est porté en charges. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

3.2.5 Baux sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des baux sur métaux précieux. Ces baux n'apparaissent pas aux états financiers consolidés de la Société puisque ces ententes ne répondent pas à la définition d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16 étant donné que ces baux sont fongibles et ne constituent donc pas un actif spécifique identifié.

3.2.6 Dessaisissement de Cybermonnaie^{MC}

En décembre 2015, la Société a mené à terme la vente de Cybermonnaie^{MC} en contrepartie d'une somme en espèces de 5 millions de dollars et d'un billet garanti de 11 millions de dollars portant intérêt au taux de 4 % dont les paiements d'intérêts seront exigibles deux fois l'an et dont le montant en capital qui viendra à échéance le 16 décembre 2022 n'a pas été reçu. La direction a dû avoir recours à son jugement pour déterminer l'incertitude entourant la recouvrabilité du billet. Aux 31 décembre 2023 et 2022, il a été déterminé qu'aucun actif ne serait comptabilisé dans les états financiers consolidés et toute contrepartie future supplémentaire liée aux intérêts et aux remboursements de capital serait constatée dans les autres produits au moment de l'encaissement de la somme en espèces.

4. APPLICATION DE PRISES DE POSITION LIÉES À DES IFRS NOUVELLES OU RÉVISÉES

4.1 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont une incidence sur les montants présentés ou indiqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité nouvelles ou révisées qui ont été publiées et qui doivent obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1^{er} janvier 2023.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications offrent une exception temporaire concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé en lien avec les règles du Pilier 2 sur l'impôt sur le résultat, ainsi que la communication d'informations à leur sujet. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 et n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications clarifient le fait que l'exemption relative à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables de même valeur lors de la comptabilisation initiale. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 et n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2. Les modifications exigent qu'une entité ne présente que ses méthodes comptables significatives, plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications indiquent comment elle peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications a eu une incidence sur les informations fournies dans les états financiers, mais n'a entraîné aucun ajustement des données financières présentées.

Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications remplacent la définition d'un changement de méthodes comptables par une définition des estimations comptables et clarifient le fait qu'un changement d'estimation comptable qui résulte de nouvelles informations ou de faits nouveaux n'est pas une correction d'erreur. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 et n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Selon la nouvelle norme, les passifs liés aux contrats d'assurance doivent être évalués à la valeur d'exécution actuelle. De plus, la norme propose une méthode d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 visant à lever les préoccupations et les difficultés de mise en œuvre soulevées par des parties prenantes. La version révisée d'IFRS 17 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 et n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

4.2 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Ententes de financement de fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ajoutent des obligations d'information et des « indications » dans les obligations existantes exigeant des entités de fournir des informations qualitatives et quantitatives au sujet des ententes de financement de fournisseurs. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers* intitulées *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*. Les modifications clarifient le fait que seules les clauses restrictives que l'entité est tenue de respecter à la date de clôture ou avant ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter par voie de notes les informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives puissent devenir exigibles dans les douze mois. Ces modifications ont préséance sur les modifications précédentes mais intègrent celles-ci, à savoir les modifications intitulées *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*, publiées en janvier 2020, qui précisaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants, selon les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs doivent être classés comme non courants si une société a un droit substantiel de différer le règlement pour au moins 12 mois à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vente et passif dans une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location*. Selon les modifications, le vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une transaction de cession-bail de sorte qu'il ne comptabilise aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Les modifications contiennent des directives qui précisent quand une monnaie est convertible en une autre devise, comment déterminer le cours de change à appliquer en l'absence de convertibilité et quelles sont les informations que l'entité doit fournir pour permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer comment l'absence de convertibilité d'une monnaie influe, ou devrait influencer, sur son rendement financier, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025.

5. CRÉANCES CLIENTS, MONTANT NET ET CRÉANCES DIVERSES

Au 31 décembre

	2023	2022
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	14 795 \$	23 328 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 26)	1 486	2 308
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(21)	(76)
Créances clients, montant net	16 260 \$	25 560 \$
Autres créances financières courantes	510	1 050
Créances diverses	118	46
Total des créances clients, montant net et créances diverses	16 888 \$	26 656 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

6. CHARGES PAYÉES D'AVANCE ET AUTRES AVANCES

Au 31 décembre

	2023	2022
Total des charges payées d'avance et autres avances ¹	4 051 \$	8 764 \$

¹ Les charges payées d'avance et autres avances courantes comprenaient un montant de 0,6 million de dollars (6,2 millions de dollars en 2022) lié à des versements contractuels pour des achats de matériel.

7. STOCKS

Au 31 décembre

	2023	2022
Matières premières et fournitures	17 560 \$	18 915 \$
Travaux en cours	20 438	15 101
Produits finis	30 827	22 212
Total des stocks	68 825 \$	56 228 \$

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes en 2023 est de 1 985,8 millions de dollars (3 084,1 millions de dollars en 2022), ce qui comprend 2,0 millions de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur nette de réalisation (5,7 millions de dollars en 2022).

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2023 ou 2022.

8. ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRAT ET PROVISIONS CONTRACTUELLES

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour des travaux réalisés, mais non encore facturés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Société a examiné son exposition au risque de crédit inhérent aux actifs sur contrat au 31 décembre 2023 et a établi qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des provisions liées aux actifs sur contrat et des montants liés au programme de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

	2023	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	18 292 \$	14 107 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	-	(1 961)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	-	3 732
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créditeurs	-	(3 250)
Réévaluation des écarts de conversion	(820)	(107)
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(20 277)	-
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement	23 240	2 300
Solde de clôture	20 435 \$	14 821 \$

Au 31 décembre

	2022	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	40 631 \$	12 894 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés ¹	-	(1 979)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	-	2 750
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créditeurs	-	(5 253)
Réévaluation des écarts de conversion	3 023	272
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(85 800)	-
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement	60 438	5 423
Solde de clôture	18 292 \$	14 107 \$

¹ Les produits des activités ordinaires comptabilisés comprennent un montant de 0,5 million de dollars lié au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances.

Les passifs sur contrat se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre

	2023	2022
Paiements anticipés des clients	9 621 \$	6 194 \$
Programme de fidélisation de la clientèle	2 279	2 277
Provisions liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	2 921	5 636
Total des passifs sur contrat	14 821 \$	14 107 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

9.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La structure du capital de la Société se compose d'un emprunt tel que décrit à la note 17 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions de toutes les transactions d'emprunt.

La Société peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la durée et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des emprunts de la Société non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins en fonds de roulement ne devaient pas dépasser 25 millions de dollars ou son équivalent en dollars américains. De temps à autre, la Société peut demander l'approbation de nouveaux emprunts à long terme. Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun nouvel emprunt à long terme n'avait été approuvé pour les exercices clos à ces dates.

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2023 ou 2022.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Ratio de l'emprunt sur les capitaux propres

Au 31 décembre

	2023	2022
Emprunt (courant et non courant)	18 024 \$	24 032 \$
Capitaux propres	155 215	138 430
Ratio de la dette sur les capitaux propres	1:09	1:06

Ratio d'endettement

Au 31 décembre

	2023	2022
Emprunt (courant et non courant)	18 024 \$	24 032 \$
Total de l'actif	380 393	380 225
Ratio d'endettement	1:21	1:16

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2023, la Société n'a pas remis de dividendes au gouvernement du Canada (40,7 millions de dollars en 2022). La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement est prévu au quatrième trimestre de chaque exercice. Un dividende de 4,0 millions de dollars a été versé au gouvernement du Canada en janvier 2024.

9.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

9.2.1 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société.

As at December 31

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 825 \$	59 825 \$	79 282 \$	79 282 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	16 770 \$	16 770 \$	26 610 \$	26 610 \$
Actifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	2 764 \$	2 764 \$	621 \$	621 \$
<i>Passifs financiers</i>				
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	50 634 \$	50 634 \$	58 048 \$	58 048 \$
Emprunt	18 024 \$	17 453 \$	24 032 \$	23 140 \$
Passifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	6 \$	6 \$	2 960 \$	2 960 \$

9.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie était classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société étaient classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2023.

9.2.3 Classement et techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses et d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'un emprunt et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses et des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- La juste valeur de l'emprunt a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché en vigueur aux dates respectives.
- La juste valeur des contrats de change à terme est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur de ces instruments financiers.

9.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification est mandaté par le Conseil et il est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

9.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que dans les instruments dérivés. La Société s'est dotée d'un processus défini de connaissance des clients et d'évaluation du risque de crédit qui lui permet d'évaluer la solvabilité des contreparties comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de la Société.

9.3.1.1 Gestion du risque de crédit associé aux créances clients

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients financières, montant net, et aux créances financières diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque de crédit élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler toute variation des facteurs qui influent sur la capacité d'un client à régler son solde impayé, y compris les changements dans les affaires du client ou dans la conjoncture en général. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est établie pour les comptes clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrabilité.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et les créances financières diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre

	2023	2022
Canada	14 927 \$	11 069 \$
États-Unis	1 092	389
Europe, Moyen-Orient et Afrique	388	110
Amérique latine et Caraïbes	350	611
Asie et Australie	13	14 431
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	16 770 \$	26 610 \$

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et créances financières diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre

	2023	2022
Clients, marchands et autres	9 710 \$	4 459 \$
Gouvernements (y compris les ministères et organismes)	5 819	6 663
Banques centrales et institutionnelles	1 241	15 488
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	16 770 \$	26 610 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses à la fin de la période de présentation de l'information financière. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, et exception faite des paiements anticipés, son délai de règlement est généralement de 30 jours. Au 31 décembre 2023, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % (moins de 1 % en 2022) du total des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses.

Le classement chronologique des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses est le suivant :

Au 31 décembre

	2023		2022	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	11 645 \$	– \$	20 323 \$	– \$
31-60 jours	1 862	–	4 107	–
61-90 jours	1 358	–	582	48
Plus de 90 jours	1 926	21	1 674	28
Total	16 791 \$	21 \$	26 686 \$	76 \$
Montant net		16 770 \$		26 610 \$

La variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comme suit :

Au 31 décembre

	2023	2022
Solde d'ouverture	76 \$	3 \$
Ajouts	21	75
Radiations	(76)	(2)
Solde de clôture	21 \$	76 \$

9.3.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société gère son risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les placements doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

- Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible
- Moody's, P1
- Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables. À chacune des dates de clôture indiquées, la Société ne détenait aucun placement de cette nature.

9.3.1.3 Instruments dérivés

Le risque de crédit relatif aux contrats de change à terme et aux autres instruments dérivés est créé par la possibilité que les contreparties aux ententes manquent à leurs obligations respectives lorsque ces ententes apportent une juste valeur positive à la Société. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières internationales et, à ce jour, aucune d'elles n'a manqué à son obligation financière envers la Société. De plus, la Société gère son exposition en passant des contrats uniquement avec des contreparties solvables conformément aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

9.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2023

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(50 634) \$	(50 634) \$	(50 634) \$	– \$	– \$	– \$
Emprunt	(18 024) \$	(18 757) \$	(6 380) \$	(6 251) \$	(6 126) \$	– \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(6) \$	(372) \$	(372) \$	– \$	– \$	– \$

Au 31 décembre 2022

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(58 048) \$	(58 048) \$	(58 012) \$	(36) \$	– \$	– \$
Emprunt	(24 032) \$	(25 262) \$	(6 504) \$	(6 380) \$	(12 378) \$	– \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(2 960) \$	(110 546) \$	(110 546) \$	– \$	– \$	– \$

9.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises et des contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de ses activités et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. Conformément aux politiques de la Société, les dérivés ne sont pas utilisés à des fins de transaction ou de spéculation.

9.3.3.1 Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2023 et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain hausserait de 6,9 millions de dollars (7,8 millions de dollars en 2022) les résultats de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard du dollar américain aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2023 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 1,1 million de dollars (2,1 millions de dollars en 2022) des résultats de l'exercice.

9.3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucune exposition aux taux d'intérêt variables.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que l'emprunt exposent la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

9.3.3.3 Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux communs, notamment le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié à son programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société conclut des contrats à court terme ou prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs à prix ferme afin d'atténuer le risque marchandises (notes 27.1 et 2.3).

Les contrats et opérations conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production sont classés conformément au cours normal des activités. La Société n'acquiert pas de marchandises à des fins de transaction ou de spéculation.

L'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car aucun des actifs financiers et des passifs financiers de la Société n'est directement exposé au risque marchandise.

9.4 Contrats de change à terme

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés désignés et non désignés comme couvertures étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2023

		Valeur notionnelle	Juste valeur	Total des dérivés Juste valeur
Actifs financiers dérivés				
<i>Courants</i>				
Contrats de change à terme	2024	111 121 \$	2 764 \$	2 764 \$
Total		111 121 \$	2 764 \$	2 764 \$
Passifs financiers dérivés				
<i>Courants</i>				
Contrats de change à terme	2024	372 \$	6 \$	6 \$
Total		372 \$	6 \$	6 \$

Au 31 décembre 2022

		Valeur notionnelle	Juste valeur	Total des dérivés Juste valeur
Actifs financiers dérivés				
<i>Courants</i>				
Contrats de change à terme	2023	7 291 \$	514 \$	514 \$
Total des actifs courants		7 291 \$	514 \$	514 \$
<i>Non courants</i>				
Contrats de change à terme	2024	1 314 \$	107 \$	107 \$
Total des actifs non courants		1 314 \$	107 \$	107 \$
Total		8 605 \$	621 \$	621 \$
Passifs financiers dérivés				
<i>Courants</i>				
Contrats de change à terme	2023	110 546 \$	2 960 \$	2 960 \$
Total		110 546 \$	2 960 \$	2 960 \$

Les profits ou pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes pendant lesquelles les profits ou pertes couverts se concrétiseront. Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les montants étaient reclassés dans le résultat net.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2023	2022
Coût	453 892 \$	427 104 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(290 392)	(286 410)
Valeur comptable nette	163 500 \$	140 694 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Au 31 décembre

	2023	2022
Terrains et améliorations	3 149 \$	3 138 \$
Édifices et améliorations	71 203	75 238
Matériel	60 132	55 055
Projets d'immobilisations en cours	29 016	7 263
Valeur comptable nette	163 500 \$	140 694 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2023 et 2022 :

	Terrains et améliorations	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisations en cours	Total
<i>Coût</i>					
Solde au 31 décembre 2021	4 176 \$	168 434 \$	268 866 \$	5 459 \$	446 935 \$
Entrées	10	1 544	5 585	5 961	13 100
Virements	-	860	3 297	(4 157)	-
Décomptabilisation	-	(25)	(31 959)	-	(31 984)
Sorties	-	-	(947)	-	(947)
Solde au 31 décembre 2022	4 186 \$	170 813 \$	244 842 \$	7 263 \$	427 104 \$
Entrées	18	1 161	15 019	21 880	38 078
Virements	-	127	-	(127)	-
Décomptabilisation	-	(2 812)	(8 131)	-	(10 943)
Sorties	-	-	(347)	-	(347)
Solde au 31 décembre 2023	4 204 \$	169 289 \$	251 383 \$	29 016 \$	453 892 \$
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>					
Solde au 31 décembre 2021	1 041 \$	90 240 \$	211 614 \$	- \$	302 895 \$
Amortissement	7	5 330	10 582	-	15 919
Décomptabilisation	-	5	(31 867)	-	(31 862)
Sorties	-	-	(542)	-	(542)
Solde au 31 décembre 2022	1 048 \$	95 575 \$	189 787 \$	- \$	286 410 \$
Amortissement	7	5 323	9 911	-	15 241
Décomptabilisation	-	(2 812)	(8 131)	-	(10 943)
Sorties	-	-	(316)	-	(316)
Solde au 31 décembre 2023	1 055 \$	98 086 \$	191 251 \$	- \$	290 392 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	3 149 \$	71 203 \$	60 132 \$	29 016 \$	163 500 \$

Les entrées d'immobilisations corporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 1,5 million de dollars (0,6 million de dollars en 2022).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2023 ou 2022.

11. IMMEUBLE DE PLACEMENT

La valeur comptable des terrains est fonction de la répartition de la superficie des terrains entre la superficie utilisée à des fins commerciales et la superficie détenue en tant qu'immeuble de placement.

La juste valeur des terrains s'élève à 5,3 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2022). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 9.2.2 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Pour des raisons de commodité et d'économie, une nouvelle évaluation n'est effectuée que lorsqu'il y a un changement important dans le prix de marché. L'évaluation la plus récente a été effectuée en octobre 2020.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2023 ou 2022 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2023	2022
Coût	39 126 \$	39 835 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(35 269)	(35 155)
Valeur comptable nette	3 857 \$	4 680 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2023 et 2022 :

	Logiciels	Projets d'immobi- lisations en cours	Total
Coût			
Solde au 31 décembre 2021	37 655 \$	1 191 \$	38 846 \$
Entrées	652	1 436	2 088
Virements	1 191	(1 191)	-
Décomptabilisation	(1 099)	-	(1 099)
Solde au 31 décembre 2022	38 399 \$	1 436 \$	39 835 \$
Entrées	327	243	570
Virements	530	(530)	-
Décomptabilisation	(1 279)	-	(1 279)
Solde au 31 décembre 2023	37 977 \$	1 149 \$	39 126 \$
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>			
Solde au 31 décembre 2021	34 108 \$	-\$	34 108 \$
Amortissement	2 146	-	2 146
Décomptabilisation	(1 099)	-	(1 099)
Solde au 31 décembre 2022	35 155 \$	-\$	35 155 \$
Amortissement	1 393	-	1 393
Décomptabilisation	(1 279)	-	(1 279)
Solde au 31 décembre 2023	35 269 \$	-\$	35 269 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	2 708 \$	1 149 \$	3 857 \$

Les entrées d'immobilisations incorporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant néant (0,1 million de dollars en 2022).

13. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location relativement à ses édifices et à son matériel. Exception faite des contrats de location à court terme ou de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, chaque contrat de location est présenté à l'état de la situation financière en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative.

La durée des contrats de location de matériel est généralement limitée à une période allant de 2 à 15 ans. Quant à ceux visant des édifices, leur durée varie habituellement de 10 à 11 ans. Les paiements de locations sont habituellement fixes.

Chaque contrat de location comporte généralement une restriction selon laquelle seule la Société peut utiliser l'actif au titre du droit d'utilisation sauf s'il existe un droit contractuel lui permettant de le sous-louer à une autre partie. Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement en contrepartie d'un montant substantiel de frais de résiliation. Certains contrats de location renferment une option permettant d'acheter le bien loué sous-jacent dès la fin du terme ou une option de prolongation pour un terme supplémentaire.

Il est interdit à la Société de vendre les biens loués sous-jacents ou de les donner en garantie. Dans le cas des contrats de location d'édifices, la Société est tenue de garder ceux-ci en bon état et de les remettre dans leur condition d'origine à la fin du contrat de location. En outre, elle doit assurer les édifices et le matériel en location et engager à leur égard des frais d'entretien conformes aux contrats de location.

Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation représentent des actifs que la Société emploie aux termes de contrats de location ainsi que d'autres contrats qui ont été jugés comme contenant un contrat de location.

Les tableaux qui suivent présentent la composition des actifs au titre des droits d'utilisation.

Au 31 décembre	2023	2022
Coût	10 701 \$	14 657 \$
Cumul des amortissements	(5 326)	(7 793)
Valeur comptable nette	5 375 \$	6 864 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif au titre des droits d'utilisation

Au 31 décembre	2023	2022
Édifices	2 993 \$	3 748 \$
Matériel	2 382	3 116
Valeur comptable nette	5 375 \$	6 864 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des actifs au titre des droits d'utilisation.

	Édifices	Matériel	Total
<i>Coût</i>			
Solde au 31 décembre 2021	7 389 \$	3 835 \$	11 224 \$
Entrées et renouvellements de contrats de location	–	3 433	3 433
Solde au 31 décembre 2022	7 389 \$	7 268 \$	14 657 \$
Entrées et renouvellements de contrats de location	–	84	84
Décomptabilisation	(880)	(3 160)	(4 040)
Solde au 31 décembre 2023	6 509 \$	4 192 \$	10 701 \$
<i>Cumul des amortissements</i>			
Solde au 31 décembre 2021	2 759 \$	3 329 \$	6 088 \$
Amortissement	882	823	1 705
Solde au 31 décembre 2022	3 641 \$	4 152 \$	7 793 \$
Amortissement	755	818	1 573
Décomptabilisation	(880)	(3 160)	(4 040)
Solde au 31 décembre 2023	3 516 \$	1 810 \$	5 326 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	2 993 \$	2 382 \$	5 375 \$

Obligations locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des obligations locatives.

Au 31 décembre 2023

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	4 036 \$	3 206 \$	7 242 \$
Charge d'intérêts	107	85	192
Paiements de loyers	(834)	(869)	(1 703)
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	84	84
Solde de clôture	3 309 \$	2 506 \$	5 815 \$

Au 31 décembre 2022

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	5 253 \$	529 \$	5 782 \$
Charge d'intérêts	140	105	245
Paiements de loyers	(1 357)	(861)	(2 218)
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	3 433	3 433
Solde de clôture	4 036 \$	3 206 \$	7 242 \$

Les sorties de trésorerie relativement aux contrats de location qui sont prises en compte dans les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont totalisé 1,7 million de dollars (2,2 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Ce qui suit présente une analyse, sans actualisation, des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2023.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et par la suite	Total
Paiements de loyers	1 767 \$	1 782 \$	1 756 \$	144 \$	144 \$	541 \$	6 134 \$
Charges financières	(144)	(94)	(42)	(12)	(10)	(17)	(319)
Valeurs actualisées nettes	1 623 \$	1 688 \$	1 714 \$	132 \$	134 \$	524 \$	5 815 \$

14. DETTES FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre

	2023	2022
Dettes fournisseurs	9 649 \$	10 563 \$
Rémunération du personnel à payer et charges à payer	26 145	29 640
Autres passifs financiers courants ¹	14 840	17 809
Autres créditeurs et charges à payer	815	344
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	51 449 \$	58 356 \$
Autres passifs financiers non courants ¹	-	36
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer non courants	- \$	36 \$
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	51 449 \$	58 392 \$

¹ Les autres passifs financiers comprennent diverses charges à payer relatives aux régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

15. PROVISIONS

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions.

Au 31 décembre	2023	2022 ¹
Solde d'ouverture	5 481 \$	3 009 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	9 727	4 590
Paievements	(10 288)	(1 680)
Décomptabilisation de provisions	(1 777)	(425)
Réévaluation des écarts de conversion	14	(13)
Solde de clôture	3 157 \$	5 481 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés, tel qu'il est décrit dans la note 25.1.

Les provisions comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre	2023	2022
Retours de produits vendus et garanties	2 423 \$	2 903 \$
Rémunération du personnel	686	1 831
Autres provisions	48	747
Total des provisions	3 157 \$	5 481 \$

16. PASSIF AU TITRE DES RACHATS DE PRODUITS VENDUS À LEUR VALEUR NOMINALE

Au 31 décembre	2023	2022
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	175 960 \$	176 616 \$
Récupération de métaux précieux	(58 778)	(60 802)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	117 182	115 814

Au 31 décembre	2023	2022
Solde d'ouverture	115 814 \$	121 906 \$
Rachats, montant net	(441)	(163)
Réévaluation des métaux précieux et des écarts de conversion	1 809	(5 929)
Solde de clôture	117 182 \$	115 814 \$

Au 31 décembre 2023, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant prévu des sorties de trésorerie advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soit rachetée, ce qui englobe les coûts des rachats, facteur contrebalancé par le contenu de métaux précieux que récupérera la Société par suite de ces rachats. La composante récupération de métaux précieux du passif est fondée sur la valeur marchande de l'argent à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. L'incidence de la réévaluation de cette composante du passif s'est soldée par une hausse de 1,8 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (baisse de 5,9 millions de dollars en 2022). En se fondant sur le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale au 31 décembre 2023, et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens hausserait les résultats de l'exercice de 5,9 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2022). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens aurait un effet contraire égal.

La partie courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur les rachats des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

17. EMPRUNT

Au 31 décembre

	2023	2022
Emprunt	18 000 \$	24 000 \$
Intérêts courus	24	32
Total de l'emprunt	18 024 \$	24 032 \$

L'emprunt n'est pas garanti et comprend la facilité d'emprunt suivante :

Un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de cinq ans portant un taux d'intérêt fixe de 2,10 % et échéant en 2026. Les intérêts sont exigibles deux fois l'an et l'emprunt est remboursé sur cinq ans à raison de paiements de 6 millions de dollars par année. Au 31 décembre 2023, le solde du capital se chiffrait à 18,0 millions de dollars (24,0 millions de dollars en 2022) et la juste valeur de l'emprunt s'établissait à 17,4 millions de dollars (23,1 millions de dollars en 2022).

18. OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2023 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,02 fois (1,02 fois en 2022) le taux de cotisation exigé des employés; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2022) le taux de cotisation exigé des employés.

En 2023, la Société a versé des cotisations totalisant 12,8 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2022). Les cotisations pour 2024 sont estimées à 12,2 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

iii) Autres avantages du personnel à long terme (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les congés spéciaux et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

Au 31 décembre

	2023	2022
Avantages postérieurs à l'emploi	899 \$	884 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 696	2 382
Obligations au titre des avantages du personnel, partie courante	3 595 \$	3 266 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	8 693 \$	8 687 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 436	1 814
Obligations au titre des avantages du personnel, partie non courante	11 129 \$	10 501 \$
Total des obligations au titre des avantages du personnel	14 724 \$	13 767 \$

Ce qui suit indique l'évolution des obligations au titre des avantages du personnel.

Au 31 décembre

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Solde d'ouverture	9 571 \$	11 791 \$	4 196 \$	4 164 \$	13 767 \$	15 955 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	446	430	5 229	4 562	5 675	4 992
Coût financier	484	340	348	136	832	476
Avantages versés	(631)	(637)	(5 344)	(4 294)	(5 975)	(4 931)
Pertes actuarielles (gains actuariels) provenant :						
d'autres hypothèses	(464)	44	398	866	(66)	910
d'hypothèses démographiques	-	(138)	(63)	(686)	(63)	(824)
d'hypothèses financières	186	(2 259)	368	(552)	554	(2 811)
Solde de clôture	9 592 \$	9 571 \$	5 132 \$	4 196 \$	14 724 \$	13 767 \$

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant d'autres hypothèses englobent les ajustements au titre des résultats, soit l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Cotisation au régime de retraite	12 755 \$	12 035 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	930	770
Autres avantages du personnel à long terme	6 280	4 326
Total des charges au titre des avantages du personnel	19 965 \$	17 131 \$

Ce qui suit indique les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Inscrits dans le résultat de l'exercice		
Cotisation au régime de retraite	12 755 \$	12 035 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 675	4 992
Coût financier	832	476
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des autres avantages du personnel à long terme	703	(372)
	19 965 \$	17 131 \$
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(278)	(2 353)
Total des montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global	19 687 \$	14 778 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,69 %	5,04 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	4,74 %	5,19 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	4,50 %	4,60 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE et AAPLT	3,50 %	3,50 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés suivants augmenterait (diminuerait) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des prestations définies d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés donnerait environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	43 \$	50 \$
Obligation au titre des prestations définies	374 \$	513 \$
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	(100) \$	30 \$
Obligation au titre des prestations définies	(995) \$	(1 037) \$
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	49 \$	65 \$
Obligation au titre des prestations définies	486 \$	463 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 8 années (9 années en 2022).

L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 9 ans
Versements prévus de prestations de retraite	1 976 \$	4 967 \$	4 268 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations de retraite	6 047 \$	4 674 \$	4 089 \$

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et c'est pourquoi elle n'est pas tenue d'être couverte par une loi provinciale sur les accidents du travail. La Société étant un employeur autoassuré, elle est responsable des indemnités pour accidents du travail engagées depuis sa constitution. L'obligation non capitalisée au titre de telles indemnités est fondée sur les rentes d'invalidité et les rentes de survivant qui ont été établies et accordées, ainsi que sur les autres attributions futures qui ont été estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont fournies conformément aux lois provinciales pertinentes sur les accidents du travail.

19. CHARGES DE RÉMUNÉRATION

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Inclus dans le coût des ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	35 821 \$	34 078 \$
Coûts du régime de retraite	5 872	5 651
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 510	2 763
Indemnités de cessation d'emploi	217	-
Inclus dans les frais de marketing et ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	15 383	14 438
Coûts du régime de retraite	1 714	1 676
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	608	474
Inclus dans les frais d'administration :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	49 121	45 133
Coûts du régime de retraite	5 219	4 831
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 976	1 834
Indemnités de cessation d'emploi	312	168
Total des charges de rémunération et des avantages du personnel	119 753 \$	111 046 \$

20. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

20.1 Produits des activités ordinaires selon les obligations de prestation

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Obligations de prestation remplies à un moment précis		
Vente de biens	1 987 427 \$	3 077 540 \$
Prestation de services	55 830	52 881
Total des produits des activités ordinaires constatés à un moment précis	2 043 257 \$	3 130 421 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps		
Vente de biens	23 240 \$	60 438 \$
Prestation de services	95 472	91 603
Total des produits des activités ordinaires constatés au fil du temps	118 712 \$	152 041 \$
Total des produits des activités ordinaires	2 161 969 \$	3 282 462 \$

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction (« opérations visant des stocks de clients »). Le tableau qui suit renferme un rapprochement du montant brut de contrepartie provenant de la vente de biens et de leur montant net qui est présenté.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Contrepartie provenant de la vente de biens, montant brut	3 830 201 \$	5 117 248 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	(1 819 534)	(1 979 270)
Produits des activités provenant de la vente de biens, montant net	2 010 667 \$	3 137 978 \$

20.2 Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales des clients et des programmes ou des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

<i>Régions géographiques principales</i>	2023	2022
Amérique du Nord	1 904 855 \$	2 430 607 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	182 522	756 833
Asie et Australie	64 961	89 390
Amérique latine et Caraïbes	9 631	5 632
Total des produits des activités ordinaires	2 161 969 \$	3 282 462 \$

Exercice clos le 31 décembre

<i>Lignes commerciales et programme</i>	2023	2022
Programme de pièces de circulation canadiennes	88 275 \$	95 563 \$
Pièces de circulation étrangères	27 605	62 597
Total pour les pièces de circulation	115 880 \$	158 160 \$
Produits et services d'investissement	1 905 409	3 006 631
Produits numismatiques	140 680	117 671
Total pour les métaux précieux	2 046 089 \$	3 124 302 \$
Total des produits des activités ordinaires	2 161 969 \$	3 282 462 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, deux clients (trois en 2022) ont généré 30 % (36 % en 2022) des produits des activités ordinaires de la Société.

Les produits des activités ordinaires réalisés auprès des clients importants sont présentés dans le secteur des métaux précieux pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, et dans la région géographique principale de l'Amérique du Nord pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Amérique du Nord et Europe, Moyen-Orient et Afrique pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

20.3 Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant comprend les produits des activités ordinaires dont la comptabilisation est prévue ultérieurement au titre d'obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2023.

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2025	Total
Total des produits des activités ordinaires	93 141 \$	60 431 \$	153 572 \$

La Société a d'autres contrats d'une durée de plus de 12 mois qui comportent des obligations de prestation non remplies, lesquelles sont fonction des volumes. Ces contrats ainsi que toute composante d'autres contrats qui est tributaire des volumes ont été ignorés dans le tableau précédent puisque la Société ne peut calculer de telles obligations de manière fiable. Aux termes de ces contrats, les clients ont l'option d'accroître ou de réduire le volume sur la durée de leur contrat respectif et, en conséquence, les obligations de prestation non remplies seraient touchées par leur décision.

21. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Amortissement des immobilisations corporelles	15 241 \$	15 919 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 393	2 146
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	1 573	1 705
Total des charges d'amortissement	18 207 \$	19 770 \$

Les charges d'amortissement ont été reclassées dans les charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Coût des ventes	12 282 \$	13 140 \$
Frais de marketing et ventes	1 541	1 764
Frais d'administration	4 384	4 866
Total des charges d'amortissement	18 207 \$	19 770 \$

22. GAIN NET (PERTE NETTE) DE CHANGE

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022 ¹
Gain (perte) de change et règlements de contrats à terme	2 503 \$	(5 223) \$
(Perte) gain de change sur réévaluation au bilan	(2 793)	6 187
Autres gains (pertes) de change	64	(384)
Total (de la perte nette) du gain net de change	(226) \$	580 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés, tel qu'il est décrit dans la note 25.1.

23. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	3 594 \$	12 984 \$
Charge d'impôts étrangers	268	1 170
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 476)	222
Total de la charge d'impôts exigibles	1 386 \$	14 376 \$
Naissance et résorption des différences temporaires	1 789 \$	(2 029) \$
Ajustements sur exercices antérieurs	2 462	(342)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	4 251 \$	(2 371) \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	5 637 \$	12 005 \$

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société, diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2022) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Résultats avant impôts sur le résultat de l'exercice	22 214 \$	46 855 \$
Taux d'imposition	25%	25%
Charge d'impôts sur le résultat calculée	5 553	11 714
Charge non déductible	98	412
Ajustements sur exercices antérieurs	(14)	(121)
Charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	5 637 \$	12 005 \$

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2023			2022		
	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
Profit net non réalisé (perte nette non réalisée) sur couvertures de flux de trésorerie	- \$	- \$	- \$	23 \$	(6) \$	17 \$
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes d'autres avantages du personnel à long terme	278	(70)	208	2 353	(588)	1 765
Total des autres éléments du résultat global	278 \$	(70) \$	208 \$	2 376 \$	(594) \$	1 782 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2023 et 2022 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2023

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 442 \$	309 \$	(70) \$	3 681 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	2 416	(2 307)	-	109
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	29 182	346	-	29 528
Actifs financiers dérivés	585	(585)	-	-
Actifs au titre des droits d'utilisation	95	15	-	110
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	35 720 \$	(2 222) \$	(70) \$	33 428 \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(4 070)	(1 115)	-	(5 185)
Actifs financiers dérivés	-	(690)	-	(690)
Immobilisations incorporelles	(484)	(184)	-	(668)
Crédits d'impôt à l'investissement	(139)	(39)	-	(178)
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	(4 693) \$	(2 028) \$	- \$	(6 721) \$
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	31 027 \$	(4 250) \$	(70) \$	26 707 \$

Au 31 décembre 2022

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :	3 989 \$	41 \$	(588) \$	3 442 \$
Obligations au titre des avantages du personnel	1 628	788	-	2 416
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	30 718	(1 536)	-	29 182
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	-	585	-	585
Actifs financiers dérivés	98	(3)	-	95
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	36 433 \$	(125) \$	(588) \$	35 720 \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(5 256)	1 186	-	(4 070)
Actifs financiers dérivés	(647)	653	(6)	-
Immobilisations incorporelles	(1 164)	680	-	(484)
Crédits d'impôt à l'investissement	(116)	(23)	-	(139)
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	(7 183) \$	2 496 \$	(6) \$	(4 693) \$
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	29 250 \$	2 371 \$	(594) \$	31 027 \$

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés au titre de toutes les pertes fiscales et d'autres différences temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts différés lorsque la direction est d'avis qu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés. Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires déductibles, lesquelles se sont chiffrées à 11,0 millions de dollars en 2023 (11,0 millions de dollars au 31 décembre 2022) et se rapportent à des pertes en capital, car il est improbable que la Société disposera de gains en capital futurs imposables suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés.

24. CHARGE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL, MONTANT NET

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Charge de recherche scientifique et développement expérimental	5 678 \$	5 627 \$
Crédit d'impôt à l'investissement à la recherche scientifique et au développement expérimental	(905)	(744)
Charge de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	4 773 \$	4 883 \$

Le montant net de la charge de recherche scientifique et développement expérimental a été attribué aux catégories de charges suivantes :

For the year ended December 31

	2023	2022
Coût des ventes	1 915 \$	1 958 \$
Frais d'administration	2 858	2 925
Total de la charge de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	4 773 \$	4 883 \$

25. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

25.1 Reclassement

Au cours de l'exercice à l'étude, la Société a modifié certaines valeurs contenues dans le tableau consolidé des flux de trésorerie ainsi que les notes afférentes afin de tenir compte de divers reclassements visant à améliorer la clarté et l'exactitude de la présentation des flux de trésorerie et à la rapprocher davantage du motif économique des opérations.

L'incidence de ces reclassements est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2022 (chiffres déclarés)	Ajustements	31 décembre 2022 (chiffres révisés)
Tableau consolidé des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :			
Perte nette (gain net) de change ¹	6 575 \$	(7 244) \$	(669) \$
Ajustements des autres produits et dépenses	(14 432)	1 680	(12 752)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	64 807	4 476	69 283
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant intérêts et impôts sur le résultat	119 579	(1 088)	118 491
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation	85 221	(1 088)	84 133
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisation corporelles et avances sur l'achat d'immobilisations corporelles ²	(14 313)	(6 156)	(20 469)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(16 368)	(6 156)	(22 524)
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ¹	(6 956)	7 244	288
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 979 \$	- \$	9 979 \$
Note sur les informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Ajustements des autres produits et dépenses			
Provisions ³	2 471 \$	1 680 \$	4 151 \$
Ajustements des autres produits et dépenses	(14 432) \$	1 680 \$	(12 752) \$
Variation des actifs et passifs d'exploitation			
Charges payées d'avance et autres avances ²	(4 909) \$	6 156 \$	1 247 \$
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer ³	(1 204)	(222)	(1 426)
Provisions ³	(222)	(1 458)	(1 680)
Variations des actifs et passifs d'exploitation	64 807 \$	4 476 \$	69 283 \$

¹ Des pertes de change sur les opérations réglées d'un montant de 7,2 millions de dollars, auparavant présentées comme non réalisées dans les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation, ont été reclassées pour être désormais présentées comme réalisées, ce qui donne une représentation plus juste de l'incidence réelle des fluctuations des taux de change sur les résultats financiers de la Société.

² Des paiements échelonnés contractuels pour l'achat d'équipements s'élevant à 6,2 millions de dollars, auparavant présentés dans la catégorie des charges payées d'avance des flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation, ont été reclassés pour être présentés dans la catégorie des acquisitions d'immobilisations corporelles et avances sur l'achat d'immobilisations corporelles des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement afin de mieux représenter leur nature et de les rapprocher de leur motif économique.

³ Des paiements versés aux clients au titre des retours de produits vendus et garanties totalisant 1,5 million de dollars, auparavant présentés dans les provisions, ont été reclassés afin de mieux représenter la nature des transactions et leur effet sur les flux de trésorerie liés à ces obligations.

25.2 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les ajustements des autres (produits) charges ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel	19 965 \$	17 131 \$
Avantages du personnel versés	(18 742)	(16 968)
Dépréciations des stocks	39	4 369
Provisions	7 964	4 151
Perte à la sortie d'actifs	31	527
Autres charges hors trésorerie, montant net	(959)	(672)
Produits des activités ordinaires hors trésorerie, montant net		
Produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères	(4 929)	(11 475)
Produits des activités ordinaires générés par les services d'investissement	(8 072)	(9 815)
Produits des activités ordinaires générés par les ventes de produits numismatiques	(1 961)	-
Ajustements des autres produits, montant net	(6 664) \$	(12 752) \$

La variation des actifs et passifs d'exploitation figurant dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est imputable aux éléments suivants :

Exercice clos le 31 décembre	2023	2022 ¹
Créances clients, montant net et créances diverses et actifs sur contrat	30 327 \$	78 548 \$
Stocks	(20 510)	(10 156)
Charges payées d'avance et autres avances	(1 155)	1 247
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	(10 407)	(1 426)
Passifs sur contrat et provisions contractuelles	3 732	2 750
Provisions	(10 288)	(1 680)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(8 301) \$	69 283 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés, tel qu'il est décrit dans la note 25.1.

Les impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
Impôts sur le résultat payés	(10 971) \$	(35 348) \$
Impôts sur le résultat reçus	8 881	43
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	(2 090) \$	(35 305) \$

Les intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
Intérêts reçus	4 295 \$	1 638 \$
Intérêts payés	(506)	(691)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	3 789 \$	947 \$

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Gouvernement du Canada

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui est en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Produits des activités ordinaires	82 795 \$	89 287 \$

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Montants à recevoir (note 5)	1 486 \$	2 308 \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État ont porté sur la vente de produits numismatiques.

Personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

Ce qui suit indique la rémunération du personnel de direction clé.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Salaires, primes et avantages à court terme	3 388 \$	3 121 \$
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi	1 209	1 100
Autres avantages à long terme	100	100
Total de la rémunération	4 697 \$	4 321 \$

27. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

27.1 Engagements sur métaux précieux et autres engagements

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des engagements d'achat à prix ferme ainsi que des baux sur métaux précieux et des contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux. Au 31 décembre 2023, la Société comptait 28,2 millions de dollars d'engagements d'achat de métaux précieux à prix ferme et d'engagements fermes au titre de contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux (21,9 millions de dollars au 31 décembre 2022).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre		
Onces	2023	2022
Or	578 397	539 650
Argent	22 492 819	16 125 614
Platine	29 203	22 442

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Des paiements de location pour les baux sur métaux précieux de 17,1 millions de dollars pour 2023 sont comptabilisés dans le coût des ventes (18,9 millions de dollars en 2022). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas à l'état consolidé de la situation financière de la Société comme l'indique la note 3.2.5.

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistaient au 31 décembre 2023 est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre							Total
2024	2025	2026	2027	2028	2029 et par la suite		
Autres engagements	40 012 \$	6 976 \$	2 307 \$	551 \$	30 \$	- \$	49 876 \$
Engagements sur métaux communs	3 783	-	-	-	-	-	3 783
Engagements relatifs à des projets d'immobilisations	9 882	-	-	-	-	-	9 882
Total	53 677 \$	6 976 \$	2 307 \$	551 \$	30 \$	- \$	63 541 \$

Les autres engagements comprennent des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux, et les composantes non locatives des contrats de location comportant des actifs au titre des droits d'utilisation.

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection, pour le Canada et d'autres pays, et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

Au 31 décembre 2023, la Société s'était engagée à consacrer, en 2024, environ 9,9 millions de dollars (18,8 millions de dollars en 2022) à des projets d'immobilisations.

27.2 Garanties commerciales et bancaires et éventualités

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à forfait de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. Les garanties de bonne fin ont une durée résiduelle comprise entre 16 et 22 mois, selon le contrat visé, tandis que les garanties de soumission ont une durée résiduelle pouvant aller jusqu'à dix mois. Les cautionnements de soumission ont une durée résiduelle pouvant aller jusqu'à neuf mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin ou les cautionnements de soumissions varie normalement de un à deux ans. Une garantie de paiement anticipé a une durée résiduelle de 15 mois. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement significatif à l'avenir. Au 31 décembre 2023, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin était de 5,8 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2022).

En outre, de temps à autre, il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucune provision pour les obligations éventuelles de nature juridique (0,7 million de dollars en 2022), puisque l'obligation de nature juridique prise en compte dans les autres provisions (note 15) au 31 décembre 2022 a été réglée en 2023.

STATISTIQUES

Tableau 1 – Monnaie de circulation canadienne

Production jusqu'au 31 décembre 2023

	2023	2022	2021
2 \$	15 130 025	27 255 000	35 445 000
1 \$	25 890 000	43 889 000	27 875 000
25 ¢	80 510 000	91 680 000	110 560 000
10 ¢	43 205 000	103 400 000	185 775 000
5 ¢	28 422 000	83 328 000	68 376 000

Tableau 2 – Monnaie de circulation canadienne

Production de motifs commémoratifs et standard de 2021 à 2023

	2023	2022	2021
2 \$	8 500 000	20 580 000	32 445 000
2 \$-100 ^e anniversaire de la découverte de l'insuline	-	-	3 000 000
2 \$-50 ^e anniversaire de la Série du siècle	-	3 000 000	-
2 \$-Hommage à la reine Elizabeth II	630 025	3 675 000	-
2 \$-100 ^e anniversaire de naissance de Jean Paul Riopelle	3 000 000	-	-
\$2-Célébrons la Journée nationale des peuples autochtones	3 000 000	-	-
1 \$	22 890 000	37 889 000	24 875 000
1 \$-125 ^e anniversaire de la ruée vers l'or du Klondike	-	-	3 000 000
1 \$-Hommage à Oscar Peterson	-	3 000 000	-
1 \$-175 ^e anniversaire de naissance d'Alexander Graham Bell	-	3 000 000	-
1 \$-Hommage à Elsie MacGill	3 000 000	-	-
25 ¢	80 510 000	91 680 000	110 560 000
10 ¢	43 205 000	103 400 000	170 775 000
10 ¢-100 ^e anniversaire du <i>Bluenose</i>	-	-	15 000 000
5 ¢	28 422 000	83 328 000	68 376 000

DIRIGEANTS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION



Marie Lemay, IAS.A
Présidente de la Monnaie



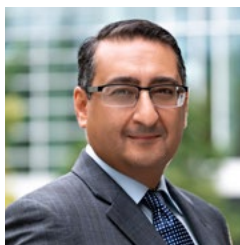
Francis Mensah
Vice-président,
Finances et Administration,
et chef de la direction financière



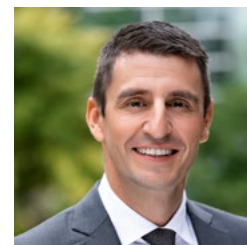
Tom Froggatt
Dirigeant commercial
principal



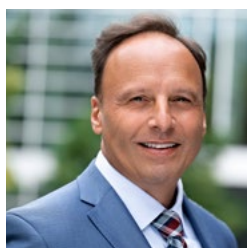
Michel Boucher
Vice-président,
Ressources humaines



Simon Kamel
Vice-président,
Affaires générales et juridiques,
avocat général et secrétaire
de la Société



Jean-Laurent Rousset
Vice-président, Opérations



James Malizia
Vice-président,
Sécurité de l'entreprise et
Technologies de l'information



Michelle Richardson
Dirigeante principale
de l'impact

Siège social et usine d'Ottawa

Monnaie royale canadienne
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-3500

Usine de Winnipeg

Monnaie royale canadienne
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6400

Boutiques

Ottawa
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-8990

Winnipeg
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6429

Voir la gamme complète de
nos produits dans notre boutique
en ligne au www.monnaie.ca

